



Association de Développement de  
l'Apiculture en Nouvelle Aquitaine

# Bulletin technique

MARS 2025



**ADANA  
EN BREF**



Nouvelle saison,  
nouvelles perspectives

**CONNAISSANCES ET  
TECHNIQUES**



Les français  
et le miel

**ÉCHANGES ET  
RÉSEAU**



Naissance  
de Résapi

**EN  
PRATIQUE**



Propolis  
à la loupe

# Édito

Comme chaque année, le calme (relatif) de l'hiver laisse place à la tempête du début de saison. A l'heure où vous lisez ce bulletin, le printemps est déjà bien présent selon où vous vous situez en Nouvelle-Aquitaine, et les colonies sur les starting-blocks. Espérons qu'il soit doux et porteur d'une belle saison apicole. Ne perdons pas espoir ! Et puis n'oublions pas, c'est l'année du bleu en élevage, couleur associée à l'apaisement et à la sérénité !



L'automne et l'hiver, généralement calmes au rucher, sont annonciateurs des rendez-vous annuels du réseau tel que le concours régional des miels, dont vous trouverez ici les lauréats. Encore une fois, bravo à eux. Pour les autres, ce n'est que partie remise ! Notre Assemblée Générale, moment fort de notre association, s'est tenue le 30 janvier dernier à Saintes sur un nouveau format : une journée, avec pour thématique technique la caractérisation des miels monofloraux et l'intervention très intéressante de différents acteurs. S'en est suivie une soirée conviviale, toute aussi importante pour se retrouver et créer des liens. Un petit aperçu vous est proposé en début de bulletin.

D'autres thèmes aussi nombreux que variés sont abordés dans ce bulletin tels qu'une présentation d'initiatives du réseau, un projet sur la fécondation au clair de lune, lancé par des étudiants d'Art et Métiers, un focus sur la propolis ou encore sur les médicaments contre varroa sous AMM. Un bulletin technique toujours riche qui vous apportera un aperçu de la palette de compétences qu'ont acquis notre association et ses salariés.

Aujourd'hui l'ADANA compte 9 salariés (auxquels s'ajoute Florence Aimon-Marié, salariée de la chambre 17-79 et mise à disposition de l'association) et tient à se stabiliser avec un noyau dur présent depuis de nombreuses années. Quelques départs sont tout de même à rappeler. Celui d'Estelle cet automne, après avoir couvert deux remplacements de congés maternité et travaillé aussi bien sur les projets Cimeqa, Survapi que sur le NAPS. Alice dont les missions étaient liées à l'IGP Miel des Landes a également volé vers de nouveaux horizons. Nous les remercions pour leur engagement. Ces deux départs laissent place à l'arrivée d'Aurélié sur le pôle de Mont de Marsan, en provenance de l'ADA Bourgogne Franche-Comté. Elle a profité du mercato hivernal pour renforcer l'équipe. Enfin, Paul notre nouveau volontaire de service civique, qui vous présente ici un papier très intéressant sur les réglementations liées aux différents permis de conduire nécessaires en apiculture. Bienvenue à vous !

Que cette saison soit profitable, une fois n'est pas coutume, à l'ensemble de la région !

Bonne lecture et bonne saison à tous et à toutes.

**SYLVAIN TAILLEUR**

Apiculteur dans les Pyrénées-Atlantiques

# Sommaire

## L'ADANA EN BREF

- Des idées plein la tête qui se concrétisent en 2025 ..... 4

## CONNAISSANCES ET TECHNIQUES

### ACQUÉRIR DES RÉFÉRENCES

- Non-conformité par la présence d'éléments organiques exogènes : identifier les miels concernés et se prémunir du risque ..... 6

### FOCUS SCIENTIFIQUE

- Les français et le miel : quelles sont les habitudes d'achat et consommation ? ..... 8

### DÉMARCHES DE VALORISATION

- Concours régional des miels 2024 : un vrai régal ! ..... 14

### DÉCRYPTAGE

- Réglementation pour le transport en apiculture : ce que l'on doit savoir ! ..... 18
- 2024 : une année de calamités sur la moitié des départements ..... 21

## ÉCHANGES ET RÉSEAU

### TEMPS COLLECTIF

- La force de Résapi : des temps d'échanges nationaux pour des initiatives décuplées ! ..... 22

### TISSER DES LIENS

- Faire féconder ses reines au clair de lune ..... 24

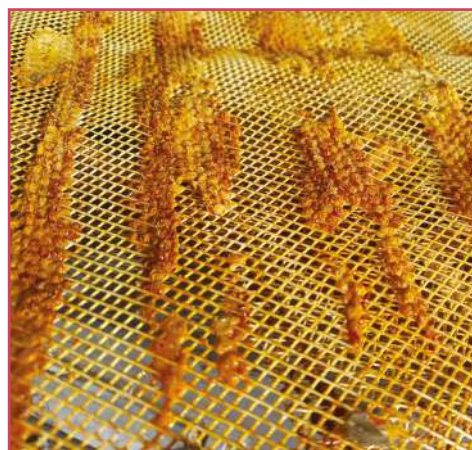
## EN PRATIQUE

### FORMATION : À RETENIR

- La propolis : le produit phare de l'apithérapie ..... 26

### LA BOÎTE À OUTILS

- Médicaments contre varroa sous AMM : mise à jour des produits disponibles ..... 30





# Des idées plein la tête qui se concrétisent en 2025

**L'année débute sur les chapeaux de roues avec une assemblée générale riche d'échanges, de conférences et de festivités ! Avec une équipe qui se déploie, 2025 va voir la multiplication et la concrétisation de plusieurs projets associatifs.**

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, CLÔTURE DE 2024

Le 30 janvier à Saintes, une cinquantaine d'apiculteurs et apicultrices se sont mobilisés pour la tenue de l'assemblée générale de l'ADANA. Le rapport moral de Guillaume Anténor, la présentation du budget associatif par la comptable, le détail des effectifs, des actions et des projets, ont été présentés de manière illustrée durant la matinée. Tous ces points ont été soumis à discussion puis mis au vote par les adhérents présents, qui ont accueilli très positivement ce bilan de la période écoulée. Un compte-rendu d'activité complet a aussi été distribué en version papier - disponible sur demande ou sur le site de l'ADANA. Parmi les décisions prises, il faut noter le maintien des montants des cotisations pour 2026, avec des alertes de la salle sur un besoin d'augmentations progressives dans les années à venir afin de sécuriser l'auto-financement de l'association. Un nouvel administrateur a regagné les rangs du conseil d'administration : Pierrick Lefort, producteur en Haute-Vienne. Deux administrateurs présents ont fait part de leur souhait de quitter leur fonction l'an prochain : appel aux volontaires !

Une assemblée générale extraordinaire a également été conduite afin d'actualiser et moderniser les statuts associatifs. Des échanges d'idées ont eu lieu sur le sujet de la tenue des prochaines assemblées générales en format visio-conférence ou en physique sur un lieu de la région.



*Pour finir en beauté, l'équipe, les administrateurs et des adhérents se sont retrouvés pour célébrer cette fin d'AG !*

L'après-midi a été consacrée au sujet de la caractérisation et de la validation des appellations monoflorales de miel. Quatre interventions proposées par un apiculteur expert, l'ITSAP, un laboratoire accrédité et l'ADANA ont apporté du contenu qui a servi de base au débat. L'objectif de ce temps était de dégager des pistes pour mieux travailler ensemble sur la question des miels monofloraux. Une synthèse des échanges sera produite avec notamment des propositions sur le concours régional des miels.

La journée s'est conclue par une soirée bowling, pour permettre aux apiculteurs, administrateurs et salariés un temps de détente et de rire après une année parfois éprouvante.

## ET MAINTENANT ? 2025, LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROJETS

Deux observatoires régionaux

→ Des traitements varroa

Lancé depuis l'été 2024, ce nouvel observatoire, complémentaire à celui sur les infestations varroa, vise à cumuler des données post traitement sur plusieurs années. A terme, il fournira des données fiables pour calibrer le test de Pettis, qui pourra ainsi servir d'outil d'aide à la décision et de veille sur les résistances aux molécules.



*Un auditoire attentif à la présentation de la période passée.*

Pour la saison prochaine, il est envisagé d'associer un test de Pettis avec un test sur le couvain. L'observatoire tend donc à se développer et évoluer avec les situations rencontrées sur les fermes.

#### → De la miellée de tournesol

Après sept ans d'observatoire conduit dans le département du Gers, l'association relance un observatoire dans le nord de la région. La nouveauté est d'explorer l'influence des paramètres environnementaux grâce à la collecte des données agricoles et météorologiques en vue d'identifier les conditions favorables à la miellée. En 2024, une phase de préfiguration de l'observatoire a été organisée, avec le suivi de quatre ruchers, en lien avec les agriculteurs exploitant les parcelles de tournesol à proximité. Cette saison a permis de définir les méthodes de travail et a déjà mis en évidence des différences entre emplacements. Il est prévu d'étendre le suivi pour 2025 avec un plus grand nombre d'emplacements et de le maintenir dans le temps. Une demande de financement pour 3 années a été déposée fin janvier, réponse attendue cet été !

#### Deux dispositifs d'accompagnement

##### → d'apiculteurs en difficulté

Au cours de l'année écoulée, l'ADANA s'est formée auprès du réseau TRAME pour aborder l'accompagnement des apiculteurs en difficulté. Cet accompagnement nécessite en effet d'acquérir des compétences spécifiques et de créer des partenariats pour proposer des bases solides aux apiculteurs qui le demandent. Ainsi, l'équipe salariale et le conseil d'administration travaillent à l'élaboration d'un cadre à proposer aux différents profils qui solliciteraient cet accompagnement. L'objectif pour cette année est de finaliser la structuration de ce dispositif et de s'identifier auprès des structures partenaires.

##### → de cédants pour la transmission

Forte de l'expérience acquise auprès des porteurs de projets à l'installation, l'ADANA construit un programme d'accompagnement individuel dans la phase de transmission pour les cédants. Il s'agira d'identifier les cédants, de transmettre les premières informations sur les démarches administratives à réaliser lorsqu'on cesse son activité, de faciliter la mise en lien avec les porteurs de projets et les centres de formation. Dans cette démarche, le futur cédant détermine son projet de transmission qui fait l'objet d'une annonce mise en forme par un technicien de l'ADANA. Elle est ensuite transmise aux centres de formations apicoles et autres circuits de partage

d'information. L'ADANA peut aussi réaliser des visites de fermes, à céder toujours dans cette dynamique de favoriser la mise en contact entre cédants et repreneurs.

## UNE ÉQUIPE RENFORCÉE POUR LA SAISON

Ce début d'année est marqué par de nouvelles arrivées au sein de l'ADANA. Salariée, stagiaires et volontaire en service civique viennent soutenir de l'équipe pour assurer les missions de l'association.



**Aurélié Baisnée**, forte d'une expérience de plusieurs années à l'ADA Bourgogne Franche-Comté, rejoint l'équipe sur le pôle de Mont-de-Marsan. Elle vient en soutien sur trois thématiques : l'accompagnement du GIEE NAPS sur la sélection, les

actions du Syndicat des Miels des Landes, et contribue à la mise en place d'un outil de concertation apiculteurs-céréaliers.



**Paul Lefèvre** est arrivé en décembre dernier pour 6 mois de mission de service civique. Basé à Mont-de-Marsan, il est encadré par Valéria Charlier sur les sujets sanitaires, varroa et frelon, mais aussi sur les observatoires de l'acacia et du châtaigner.



**Alban De Laverine**, arrivé en février sur le pôle de Limoges, réalise un stage pour le développement du cahier des charges et l'accompagnement des producteurs sur le signe de qualité limousin.

Pour finir, Camille Berthet, va venir renforcer le pôle de Saintes en stage sur les expérimentations en lien avec le paysage agricole : observatoire miellée de tournesol et pratiques de nourrissage.

Ce qui annonce de belles actions pour 2025 !

#### AUTEURES

Lucille JOHANET et Miren PÉDEHONTAA-HIAA  
chargées de mission à l'ADANA



# Non-conformité par la présence d'éléments organiques exogènes : identifier les miels concernés et se prémunir du risque

**Ces dernières années, des témoignages d'apiculteurs et des analyses de miels réalisées annuellement dans le cadre du concours régional ont fait remonter des cas de lots non-conformes, par la présence d'éléments organiques étrangers au miel. Ces échantillons de miels analysés, comportaient de l'amidon ou des levures de bière, rendant les lots non-conformes à la réglementation européenne avec des refus de la part des acheteurs et des répercussions économiques pour les exploitations. La mise en lumière de ces cas de contamination a permis d'identifier plusieurs pratiques à risques et de proposer des pistes d'amélioration ou des mesures de prévention.**

## ÉLÉMENTS EXOGÈNES DANS LE MIELS :

De quoi s'agit-il ?

Classiquement, lors d'une analyse de miel en laboratoire, une lame est observée au microscope. Le type de pollens présents et leurs nombres apportent des informations sur l'origine botanique et géographique du miel. Ces dernières années, l'ADANA a eu connaissance de plusieurs lots de miels présentant des éléments exogènes visibles au microscope, issus de plusieurs apiculteurs, de différents territoires et sur plusieurs années. Il s'agissait de levures de bière ou de grains d'amidons. Leur présence pouvait être en contradiction avec la réglementation européenne. Pour rappel, les miels contiennent naturellement des levures. Dans ces cas, il s'agit bien de levures exogènes (levures de bière) qui ne sont pas les mêmes. Les grains d'amidon sont eux absents du miel. En effet « *La directive 2001/110/CE du Conseil (3) définit le miel comme étant la substance sucrée naturelle produite par les abeilles de l'espèce *Apis mellifera*. Le miel consiste essentiellement en différents sucres, surtout en fructose et en glucose, ainsi qu'en d'autres substances, telles que des acides organiques, des enzymes et des particules solides provenant de la récolte du miel. La directive 2001/110/CE limite les interventions humaines susceptibles de modifier la composition du miel, et permet dès lors de préserver le caractère naturel du miel.* » Selon ce même cadre législatif « *Le miel doit, dans toute la mesure possible, être exempt de matières organiques et inorganiques étrangères à sa composition.* » Ainsi, un lot présentant des particules non citées ci-dessus peut être jugé non-conforme par les structures compétentes.

### ORDRE DE GRANDEUR

#### Un grain de pollen :

10 à 55 micromètres de diamètre ( $10^{-6}$  m)

#### Une levure de bière

(*Saccharomyces cerevisia*)

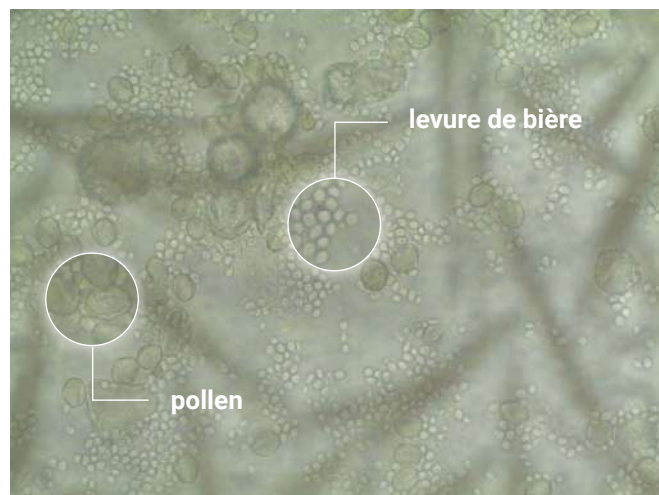
= 5 à 10 micromètres de diamètre

#### Un grain d'amidon

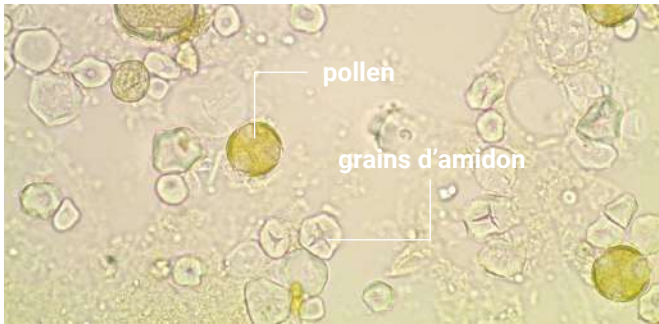
= 2 et 100 micromètres de diamètre

#### Molécule de fructose ou glucose

de l'ordre du nanomètre ( $10^{-9}$  m) non visibles au microscope utilisés classiquement pour le miel.



Lame de miel au microscope – avec la présence de levure de bière – source image AB-Labo



Lame de miel au microscope, avec la présence de grains d'amidon – source image AB-Labo

## /// D'OÙ PROVIENNENT-ILS ?

Les deux types de contaminations présentée ci-dessus auraient comme origine principale l'utilisation par les producteurs de certains types de nourrissements protéinés sur leurs colonies dans le cas des levures de bière et de certains sirops pour l'amidon. Parfois, chez des producteurs n'utilisant pas de nourrissements, les contaminations pourraient être dues à l'utilisation de matériel d'extraction d'autres apiculteurs, qui auraient eux-mêmes utilisés ces types de nourrissements. On suspecte donc que des contaminations puissent aussi subvenir en miellerie.

Enfin, des apiculteurs ayant utilisé des pâtes protéinées uniquement lors de contrats de pollinisation, et en absence de hausses, ont également été concernés par des lots contaminés par des levures exogènes, bien que les miels aient été produits à une toute autre période. A ce jour, les modes de contaminations sont méconnus et nécessiteraient des études dédiées pour mieux comprendre les phénomènes.

## /// BONNES PRATIQUES À ADOPTER EN LIEN AVEC LES NON-CONFORMITÉS

- **Conserver une traçabilité des nourrissements du commerce** : conserver les étiquettes, ou leur photo, des nourrissements sucrés et protéinés ainsi que leur numéro de lot. Des rappels produits peuvent avoir lieu pour les produits de nourrissement animal en cas de risques. Cela permet également de revenir vers son fournisseur en cas de problèmes.
- **Raisonner ses pratiques d'apport de nourrissement**, mais aussi se renseigner sur le choix des produits achetés et considérer le bénéfice/risque pour limiter les risques de contaminations extérieures du miel.
- **Consigner les recettes de nourrissement « maison »** : penser à bien noter les quantités et provenances de tous les ingrédients et la procédure de fabrication (température, pH,...). Attention : des risques

d'adultération du miel semblent exister lors de l'utilisation de levures de bière actives.

- **Enregistrer ses pratiques de nourrissement** : des enregistrements des pratiques de nourrissement fins et datés par rucher peuvent s'avérer très utiles en cas de problème.
- **Avoir une traçabilité fine de ses miels** : segmenter et identifier clairement ses lots de miel et leur origine pour écarter plus rapidement les lots non conformes et affiner l'analyse du problème.
- **Etre vigilant lors de l'utilisation de matériel partagé** : des cas de contaminations de miel semblent provenir de l'utilisation de matériel par plusieurs apiculteurs. Veiller donc à bien respecter les règles de nettoyage (matériel extraction, contenants, mise en pots, picoteuse, etc.) pour les outils collectifs ou partagés et d'être vigilant sur les reliquats de miels contenus dans les tuyaux.
- **Stocker ses miels dans de bonnes conditions** : un endroit sec et frais sans variations de température augmentera la stabilité des produits. Un taux d'humidité du miel correct favorise une bonne conservation et stabilité du miel.

## /// FAIRE REMONTER LES CAS POUR AVANCER INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT

Tout apiculteur concerné par un problème de qualité de ses miels peut contacter l'ADANA, quel que soit le type de non-conformité ou d'adultération. Une réflexion pourra être conduite pour identifier l'origine des contaminations et proposer des pistes d'actions pour le producteur concerné. Collectivement, le recensement des cas sur le territoire permet de cibler les causes, de repérer les pratiques à risque, d'estimer l'ampleur d'une contamination ou encore d'identifier des produits de nourrissement problématiques. L'objectif de cet inventaire est ensuite d'aider les producteurs concernés au cas par cas, d'apporter des éléments aux fournisseurs et aux laboratoires d'analyses, et ainsi de limiter les risques. Un travail de recensement est également conduit au niveau national par le réseau des ADAs et l'ITSAP. Chaque cas est bien sûr répertorié de manière anonyme pour le producteur. Chaque apiculteur qui rencontre ce genre de problème peut donc contacter son ADA en toute confiance.

AUTEURE

Miren PÉDEHONTAA-HIAA,  
chargée de mission à l'ADANA



# Les français et le miel : quelles sont les habitudes d'achat et de consommation ?

**Comprendre les habitudes d'achat et de consommation du miel est essentiel pour tout acteur de la filière souhaitant développer des actions de promotion.**

**Fin 2024, l'ADANA et le Syndicat des Miels des Landes ont fait appel à l'IFOP-Institut Français d'Opinion Publique, pour réaliser une étude sur un échantillon de 700 personnes, représentatif de la population française. Au sein de ce panel, une distinction a été faite entre consommateurs de miel et/ou acheteurs de miel. Il s'agit d'un travail inédit sur le territoire pour le produit miel ! En parallèle, une enquête complémentaire a été réalisée sur 110 personnes en région Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est de déterminer s'il existe des spécificités régionales par comparaison des résultats nationaux et régionaux.**

**Un questionnaire en ligne a donc été rempli par des français, volontaires, âgés de plus de 18 ans, avec des segments représentatifs en termes d'âge, sexe, catégorie socio-professionnelle (CSP), et ville d'origine. Il s'agit d'une enquête basée sur la déclaration des habitudes d'achats et de consommation. Cet article propose une synthèse des résultats obtenus.**

## DESCRIPTION DU PANEL DE PERSONNES ENQUÊTÉES

La base de l'échantillon représente 701 personnes répondant à l'enquête. Ce panel est un échantillon représentatif de la population française selon les critères socio-démographiques. La solidité de l'étude est notamment garantie par le respect de quotas sur les catégories telles que le sexe, l'âge, les régions, etc. Les enquêtés se décomposent comme indiqué dans le schéma ci-dessous :

### PROFIL DE L'ÉCHANTILLON : RÉPARTITION DES ENQUÊTÉS SELON LES CRITÈRES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

SEXE		AGE		CSP		PRÉSENCE D'ENFANT	
Homme	48 %	18 à 24 ans	11 %	CSP +	28 %	Avec enfants	40 %
Femme	52 %	25 à 34 ans	16 %	CSP -	28 %	Sans enfants	60 %
		35 à 49 ans	26 %	Inactifs	44 %		
		50 à 64 ans	25 %				
		65 ans et +	22 %				

RÉGIONS		TAILLE DE L'AGGLOMÉRATION		TYPE DE CONSOMMATEURS	
Région parisienne	19 %	CC1 < 2 000 hab.	21 %	Acheteurs exclusifs	2 %
Nord-Ouest	23 %	CC2 < 20 000 hab.	18 %	Consommateurs exclusifs	11 %
Nord-Est	22 %	CC3 < 100 000 hab.	14 %	Acheteur ET consommateur	87 %
Sud-Ouest	11 %	CC4 > 100 000 hab.	11 %		
Sud-Est	25 %	Agglo. Paris	16 %		

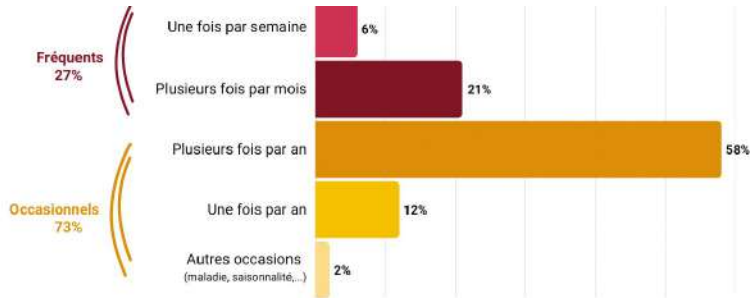
Parmi les 701 répondants, 622 personnes rentrent dans la catégorie des acheteurs, et 688 dans la catégorie des consommateurs, la majorité (87%) des personnes étant les deux à la fois.

À noter pour la suite, les catégories socioprofessionnelles (CSP) constituent un classement de la population réalisé par l'Insee en ensembles cohérents à partir des professions. Les ménages CSP+ appartiennent à la classe moyenne supérieure. Cette catégorie de population plutôt aisée dispose d'un fort pouvoir d'achat.

## QUELLES SONT LES FRÉQUENCES D'ACHAT ET DE CONSOMMATION DE MIEL ?

Ces questions portent sur les actes d'achat et de consommation au cours des 12 derniers mois.

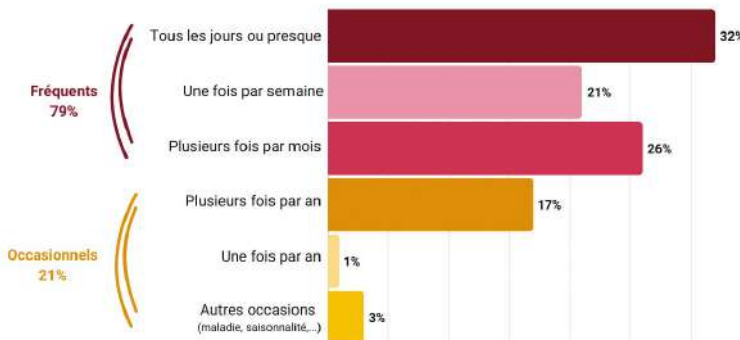
### FRÉQUENCE D'ACHAT DU MIEL



Les français achètent du miel principalement de manière occasionnelle : 58 % d'entre eux en achètent plusieurs fois par an. Une différence significative est observée sur la tranche des 25-34 ans. En effet, sur cette tranche d'âge, seulement 50 % déclarent acheter du miel plusieurs fois par an.

27 % des français déclarent acheter du miel fréquemment, entre une fois par mois et une fois par semaine.

### FRÉQUENCE DE CONSOMMATION DU MIEL



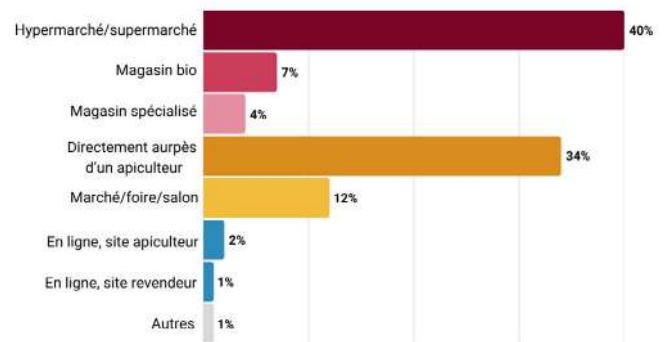
En revanche, la consommation est régulière, avec 79 % des français déclarant consommer fréquemment du miel. Deux sous-catégories de population se démarquent : la catégorie 25-34 ans, avec 88 % de consommation régulière, à l'inverse les plus jeunes de 18-24 ans ont une consommation moins fréquente avec 70 %. Il est à noter qu'un tiers de la population consomme quotidiennement du miel. Cette fréquence est

significativement supérieure chez les 65 ans et plus. En Nouvelle Aquitaine, cette tendance se confirme, et 32% des répondants consomment du miel plusieurs fois par mois.

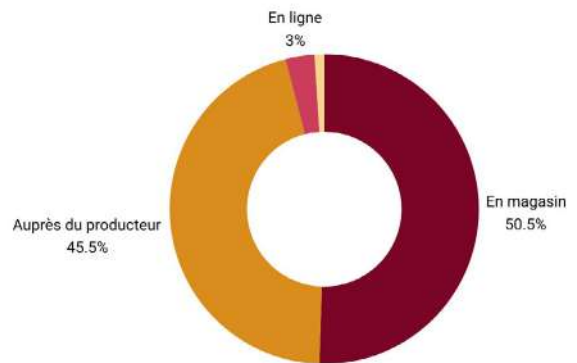
## OÙ LES FRANÇAIS ACHÈTENT-ILS LE MIEL ?

Le principal lieu d'achat de miel est le supermarché/hypermarché, suivi de l'achat directement auprès des apiculteurs. Les 65 ans et plus ainsi que les habitants du Nord-Est se démarquent par un achat plus fréquent directement auprès des producteurs. Les 25-34 ans s'orientent plus fortement que la moyenne vers la GMS, soit 54 % d'entre eux, ou vers les magasins en général à 61 %. C'est aussi le cas pour les profils avec enfants, et CSP-.

### LIEU D'ACHAT PRIVILÉGIÉ PAR LES FRANÇAIS



### RÉPARTITION DES RÉPONSES SUR LE LIEU D'ACHAT PAR CATÉGORIE



L'IFOP a fait le choix de regrouper dans la catégorie « En ligne » les achats sur site revendeurs et apiculteurs.

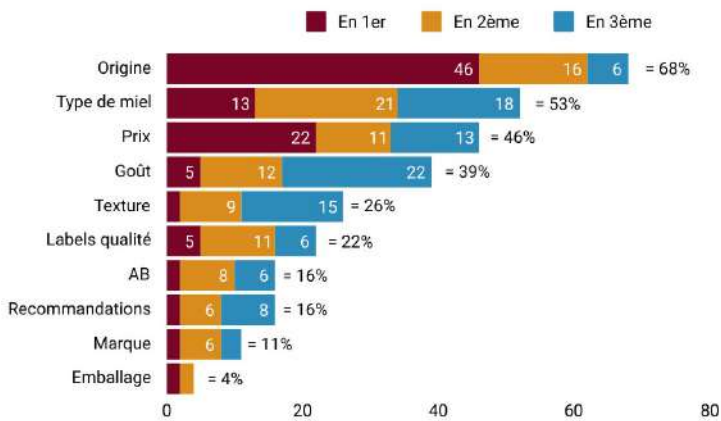
La catégorie « auprès du producteur » comprend la vente à la ferme, sur les marchés, foires et salons.

## QUELS SONT LES CRITÈRES D'ACHAT LES PLUS IMPORTANTS ?

L'enquête a questionné le panel sur les 3 principaux critères d'achat parmi une liste de 10 critères tels que l'origine, le type de miel, la texture, le goût, les labels, etc.

L'origine, le type de miel et le prix sont les critères d'achat les plus cités au niveau national. En Nouvelle-Aquitaine, le prix arrive en deuxième position après l'origine, contrairement à l'échantillon national. Par type de miel, on entend ici l'origine florale.

### ANALYSE DÉTAILLÉE DES CRITÈRES D'ACHAT PAR NIVEAU D'IMPORTANCE : premier, deuxième ou troisième



Par exemple, le prix est cité en premier par 22 % des répondants, 11 % l'ont indiqué en critère n°2 et 13 % en troisième critère de choix.

Les 50 ans et plus se montrent significativement plus sensibles à l'origine et au type de miel, tandis que les jeunes et les CSP- accordent davantage d'importance au prix.

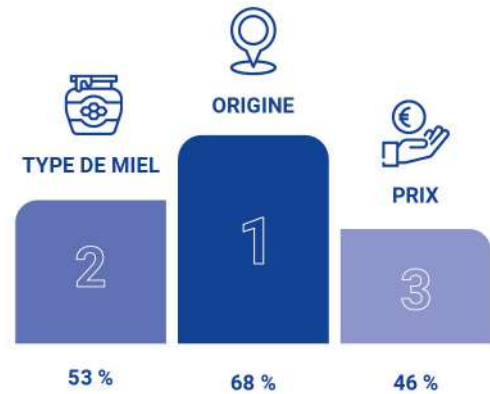
C'est donc l'origine qui est la plus mise en avant dans le critère d'achat. L'origine est sélectionnée en premier par 46 % des répondants et 68 % comptent ce critère dans leur top 3.

Après ce trio de tête, le goût et la texture tiennent une place non négligeable pour le choix d'un miel.

Seul 1 français sur 5 dit tenir compte des labels pour l'achat de ses miels.

Il est à noter que les emballages, la marque du produit, le label Bio ou la recommandation du produit ne sont pas ressortis comme des critères importants d'achat par la population française.

## LES 3 PRINCIPAUX CRITÈRES D'IMPORTANCE LORS DE L'ACHAT DE MIEL AU NATIONAL



Question à choix multiples, réponses en pourcentages cumulés

Les néo-aquitains se démarquent du national sur le critère « recommandations », c'est-à-dire un produit recommandé par un tiers, cités à 22 % dans les critères privilégiés – contre 16 % au national.

### Le choix et la hiérarchisation des critères d'achat est-elle différente selon le lieu d'achat ?

Le complément d'étude ci-dessous présente la classification des critères selon si l'achat est effectué en GMS ou directement auprès de l'apiculteur.

D'après cette seconde analyse, lorsque le miel est acheté en supermarché/hypermarché, le prix est alors le premier critère d'importance pour 62 % de l'échantillon observé (échantillon de 248 personnes). L'origine et le type de miel restent parmi les éléments déterminants l'achat sur le même ordre.

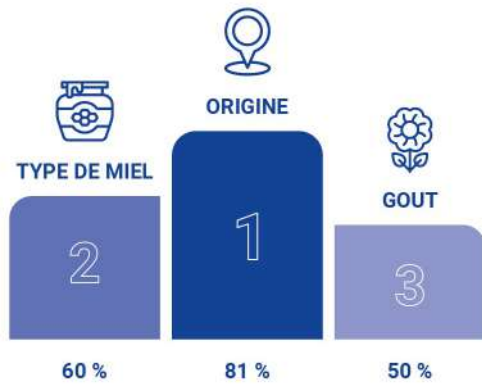
## TOP 3 DES CRITÈRES D'ACHAT EN GMS



Question à choix multiples, réponses en pourcentages cumulés

Lorsque que l'acheteur privilégie son approvisionnement en miel directement auprès de l'apiculteur (échantillon de 209 personnes), l'origine apparait alors comme le critère prédominant, suivi du type de miel. Le prix ne figure plus dans le trio de tête mais le goût fait son entrée sur le podium.

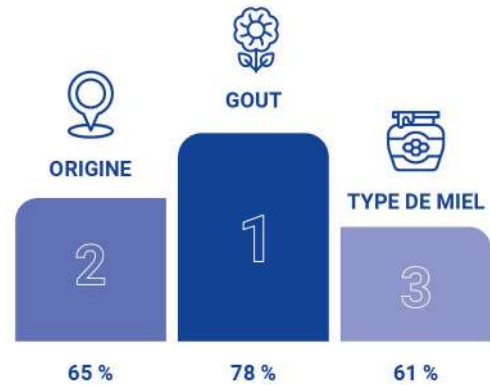
**TOP 3 DES CRITÈRES D'ACHAT AUPRÈS DU PRODUCTEUR**



Question à choix multiples, réponses en pourcentages cumulés

Le goût, l'origine et le type de miel sont les trois critères de consommation les plus sélectionnés par le panel. 42 % des répondants ont cité le goût comme critère numéro 1. Ce critère est significativement plus important pour les jeunes, ainsi que pour les habitants du Sud-Ouest. La texture fait également partie des éléments particulièrement pris en compte par les consommateurs.

**TOP 3 DES CRITÈRES DE CONSOMMATION**



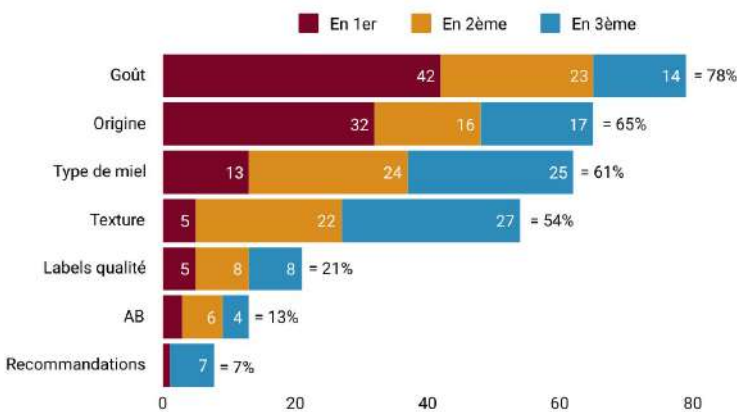
Question à choix multiples, réponses en pourcentages cumulés

**QUELS SONT LES CRITÈRES LES PLUS IMPORTANTS POUR UN CONSOMMATEUR ?**

La même méthodologie d'étude est cette fois appliquée à la consommation.

**ANALYSE DÉTAILLÉE DES CRITÈRES DE CONSOMMATION PAR NIVEAU D'IMPORTANCE :**

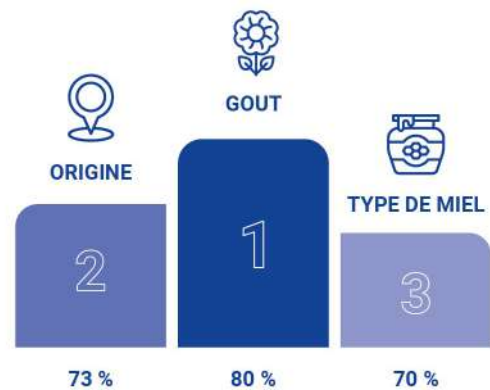
*premier, deuxième ou troisième*



Comme pour l'étude spécifique sur l'achat, la hiérarchisation des critères de consommation est analysée selon le lieu d'achat.

Lorsque le miel consommé a été acheté directement chez l'apiculteur, si le classement goût/origine/type de miel est identique à celui de l'analyse globale ci-dessus, leur importance est nettement renforcée.

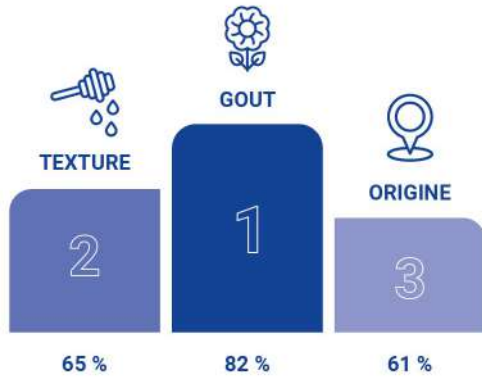
**TOP 3 DES CRITÈRES DE CONSOMMATION POUR LE MIEL ACHETÉ AUPRÈS DU PRODUCTEUR**



Question à choix multiples, réponses en pourcentages cumulés

Pour les consommateurs achetant leur miel en GMS, le goût reste le critère préféré. En comparaison avec le panel global, la texture apparaît plus importante.

**TOP 3 DES CRITÈRES DE CONSOMMATION DU MIEL ACHETÉ EN GMS**



Question à choix multiples, réponses en pourcentages cumulés

**POUR QUELLES RAISONS LES FRANÇAIS ACHÈTENT ET CONSOMMENT-ILS DU MIEL ?**

La consommation et l’achat de miel sont très fortement motivés par des raisons de bien-être : le plaisir, les bienfaits pour la santé, et l’utilisation comme alternative naturelle pour sucrer. 96 % des répondants ont sélectionné au moins une de ces raisons. Les 50 ans et plus, ainsi que les habitants du Sud-Ouest, achètent significativement plus de miel pour des raisons de bien-être.

**LES RAISONS D’ACHAT ET DE CONSOMMATION DE MIEL**

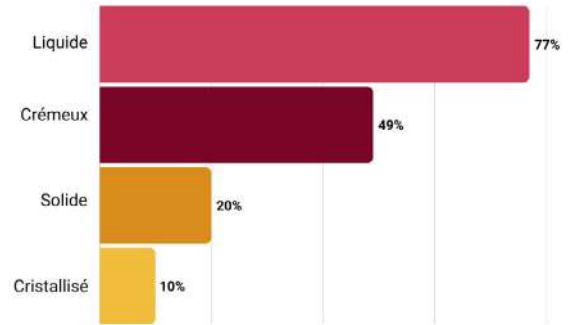


Les répondants ont eu la possibilité d’indiquer plusieurs raisons

**LES MIELS ACHETÉS PAR LES FRANÇAIS**

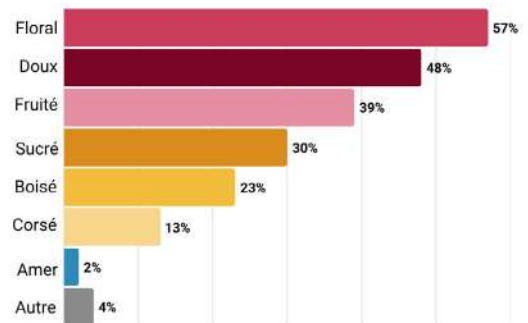
Le miel liquide semble le plus acheté et consommé par les répondants.

**LES TEXTURES PRIVILÉGIÉES LORS DE L’ACHAT ET DE LA CONSOMMATION DE MIEL**



Le miel floral est apprécié par les répondants (consommateurs et acheteurs), qui achètent en moyenne 2,3 types de miel par an. La saveur sucrée est recherchée par 47 % des 25-34 ans.

**LES GOÛTS ET SAVEURS RECHERCHÉS DANS LE MIEL**

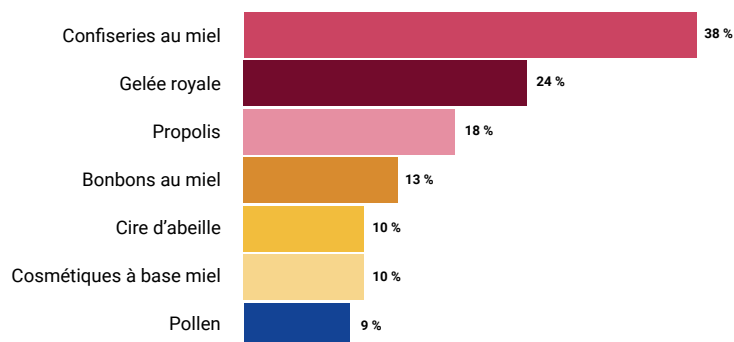


## LES FRANÇAIS ET LES PRODUITS DÉRIVÉS ISSUS DE L'ACTIVITÉ APICOLE

L'enquête interroge le panel sur la consommation de produits dérivés à base de miel et autres produits de la ruche. Au total, 67 % des répondants déclarent avoir acheté et/ou consommé au moins l'un de ces produits au cours des 12 derniers mois, les confiseries étant les plus populaires.

Des différences significatives sont observées pour les 35-49 ans et les CSP+ achetant ou consommant de la gelée royale pour 30 % des répondants de ces catégories.

### ACHAT ET CONSOMMATION DES PRODUITS DE DIVERSIFICATION



## CONCLUSION

Le miel fait partie des habitudes des français. Plus de 80% des répondants sont à la fois acheteurs et consommateurs.

Près de 40 % achètent leur miel principalement en supermarché/hypermarché, talonnés de près par les achats directement auprès des apiculteurs. L'origine est le principal critère d'achat. Le type de miel et le prix complètent le podium des critères principaux.

8 répondants sur 10, en France comme en

Nouvelle-Aquitaine estiment que le goût est le principal critère de consommation, avant l'origine, le type de miel, et la texture. Une attention particulière est donc apportée à la qualité du produit.

Toutefois, les labels de qualité AOP, IGP et Agriculture Biologique ne figurent pas parmi les principaux critères d'achat ou de consommation, ni pour l'ensemble des Français, ni pour les néo-aquitains.

Les miels à texture liquide et au goût floral sont particulièrement appréciés. Enfin, le miel est principalement associé au bien-être, pour plus de 70 % des enquêtés, il est consommé pour ses bienfaits sur la santé.

Attention aux messages utilisés dans les communications promotionnelles et sur l'étiquetage des produits de la ruche : l'emploi d'allégations de santé est réglementé. Sur le sujet, InterApi propose une multitude de fiches pratiques sur son site internet ainsi qu'un webinaire.

**Vous pouvez scanner ce QR code pour avoir accès à la vers la page web de l'interprofession**



**AUTEURE**

Alicia TESTON,  
chargée de mission à l'ADANA



# Concours régional des miels 2024 : un vrai régal !

**Pour son 15ème anniversaire, une très belle diversité de miels ont garni les tables du Concours des Miels de Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, mi-novembre, 50 jurés se sont réunis en Haute-Vienne pour apprécier et évaluer leurs qualités. Malgré une saison de production difficile, une cinquantaine d'apicultrices et apiculteurs ont présenté leurs produits à l'appréciation de dégustateurs. Les médailles venant valoriser les miels les plus remarquables et la qualité du travail des producteur.ices ont ainsi été attribuées pour la saison 2024.**

## LE CONCOURS DES MIELS EN QUELQUES CHIFFRES

### Une participation moyenne en 2024

Pour cette édition 2024, une cinquantaine de médailles ont été décernées aux miels les plus remarquables, qui concourraient au sein de 12 catégories. Un printemps défavorable à la production a orienté les participations sur les miels estivaux tels que les miels de châtaignier, de tournesol, de montagne, de forêt ou encore la large palette de miels de fleurs d'été, reflétant la diversité des paysages régionaux. Cette année encore, la richesse des miels produits sur le territoire a ainsi été représentée au travers des 182 échantillons présentés. Le niveau de participation de l'édition a donc été inférieur aux taux records de 2023, mais dans la lignée des années 2020, -21 et -22.

### Quel niveau de conformité des miels ?

En amont du concours, l'ensemble des échantillons de miels présentés sont analysés par des laboratoires spécialisés afin d'attester de leur conformité au règlement. Les appellations florales (caractéristiques sensorielles, polliniques et physicochimiques) et la qualité (taux d'humidité et HMF) sont ainsi évaluées au préalable. En effet, la participation au concours nécessite de présenter des seuils de qualité de miels plus exigeants que ceux prévus dans la réglementation.

Pour cette édition 2024 :

- seulement 2 % des miels présentés, ne validaient pas le seuil de 15 mg/kg pour le HMF,
- 7 % des échantillons atteignaient ou dépassaient la limite de 19 % d'humidité,
- il est intéressant de noter que 7 % des miels avaient également un taux d'humidité inférieur ou égal à 16%,
- plus d'un quart des miels présentés en catégorie monoflorale ont été requalifiés en miel de fleurs par le laboratoire.

## NOMBRE D'ÉCHANTILLONS PAR NATURE DE MIEL

*illustrant la saison de production 2024, appellations confirmées par analyse de laboratoires*

### MIELS POLYFLORAUX

- 8 Miels de Montagne
- 16 Miels de Forêt et Miellat
- 6 Miels de fleurs des Landes
- 11 Miels de printemps
- 8 Miels d'été – *clair*
- 22 Miels d'été – *liquide*
- 16 Miels d'été – *texture cristallisée*

### MIELS MONOFLORAUX

- 19 Miels de Châtaignier
- 11 Miels de Tournesol
- 6 Autres miels de crus (*callune, ronce, ciste, arbousier*)
- 9 Miels de Colza
- 4 Miels d'Acacia
- 8 Miels de Bruyère cendrée

## DÉGUSTATION ET ÉVALUATION DES MIELS

Une méthode normée :

Le jour du concours, un panel de 50 jurés volontaires a ainsi réalisé une analyse sensorielle sur l'ensemble des miels en compétition en fonction de leurs visuels, textures ou de leurs caractéristiques aromatiques, selon une trame de dégustation. En effet, pour assurer la fiabilité du concours, les miels sont évalués selon des fiches de dégustation normalisées et les échantillons sont rendus anonymes au préalable. Les consignes et la méthodologie sont exposées aux jurés lors d'une session de formation volontaire spécifique. Chaque miel est dégusté par 4 à 8 jurés. Ce travail sérieux d'analyse sensorielle, permet une description fine des produits, un classement des miels les uns par rapport aux autres et l'attribution de notes. Ce travail de description et de rédaction est ensuite un support permettant aux jurés d'attribuer des médailles de manière concertée au sein de la table.

### Des rendus individuels précieux

Tous les miels dégustés, qu'ils atteignent ou non les phases finales et qu'ils soient ou non médaillés, disposent en fin de concours d'un set de fiches de dégustation manuscrites, renvoyés par la suite aux producteurs.



*Un panel de dégustateurs volontaires et bénévoles, composé d'apiculteurs, de spécialistes, d'artisans des métiers de bouche ou d'amateurs de miel se mobilisent le jour du concours !*



*L'ensemble des miels présentés, sont re-conditionnés dans des pots individuels similaires et identifiés uniquement par un numéro, pour permettre des dégustations objectives.*

Ces commentaires et descriptions apportent un regard extérieur critique, émis par des confrères, consommateurs ou spécialistes. Ces retours aident ainsi les apiculteurs à mieux caractériser leurs miels, à acquérir du vocabulaire pour en parler aux clients ou à identifier leurs qualités et faiblesses.

### FLORILÈGE DE COMMENTAIRES DE JURÉS

**Miel remarquable par son élégance, son équilibre et sa persistance. Une personnalité généreuse et sincère.**

Aussi beau à l'œil qu'en bouche !

### Explosion de fleurs en bouche !

Note de caramel, fruits secs, peut-être de la figue, très équilibré, j'aime beaucoup !

**Aussi puissant qu'un vin de Bordeaux.**

**Miel très raffiné, il m'évoque la compote de poire et la pâte de coing.**

Bonne alliance des goûts et odeurs, fruits exotiques et confits.

Texture sirupeuse assez exceptionnelle.

**Un mot : magnifique !**

## TABLEAUX DE PALMARÈS

### PALMARES DES LAUREATS CONCOURS MIELS NOUVELLE-AQUITAINE 2024 – PAR DÉPARTEMENT

CHARENTES (16)		
• ARGENT •	• BRONZE •	
<p><b>Miel de Colza</b> 🏆 EARL Poupelin – James Poupelin <i>Genac-Bignac</i></p> <p><b>Miel de Tournesol</b> 🏆 Chapeau l'Abeille – Thomas Chadeleaud <i>Chillac</i></p>	<p><b>Miel de Forêt &amp; Miellat</b> 🏆 Thomas Chadeleaud <i>Chillac</i></p>	
CHARENTE-MARITIME (17)		
• OR •	• ARGENT •	
<p><b>Miel de Châtaignier &amp; Miel de Colza</b> 🏆 Les Apiers d'Aliénor – Cédric Corazza <i>Courcoury</i></p>	<p><b>Miel d'Été (bio)</b> 🏆 Lopez apiculture <i>Saint-Jean-d'Angely</i></p>	
CORRÈZE (19)		
• OR •	• ARGENT •	
<p><b>Miel d'Été (bio)</b> 🏆 Les ruchers de Pierrefitte – Manuel Vignerou <i>Le Lonzac</i></p>	<p><b>Miel de Montagne (bio)</b> 🏆 Ruchapi – Romuald Chapelle <i>Neuvic</i></p>	
DORDOGNE (24)		
• OR •	• ARGENT •	• BRONZE •
<p><b>Miel de Tournesol</b> 🏆 Jean-Jacques Négrier <i>Coursac</i></p>	<p><b>Miel de Forêt et Miellat</b> 🏆 Apisphère SAS – Théo Négrier <i>Saint Aulaye</i></p> <p><b>Miel de Châtaignier</b> 🏆 Rucher des gourmets – Jérôme Lafaye <i>Sourzac</i></p> <p><b>Miel d'Été</b> 🏆 Lionel Lucot <i>Mensignac</i></p> <p><b>Miel d'Été</b> 🏆 Le Rucher de Guillaume – Guillaume Rousseau <i>Coursac</i></p> <p><b>Miel de Forêt et Miellat (bio)</b> 🏆 Erika SAS – Paul Thirion <i>Bergerac</i></p>	<p><b>Miel de Forêt et Miellat</b> 🏆 Rucher des gourmets – Jérôme Lafaye <i>Sourzac</i></p> <p><b>Miel de Châtaignier</b> 🏆 Apisphère SAS – Théo Négrier <i>Saint-Aulaye</i></p>
GIRONDE (33)		
• OR •	• ARGENT •	• BRONZE •
<p><b>Miel de Forêt et Miellat &amp; Miel de Bruyère cendrée (bio)</b> 🏆 Hymne à l'abeille – Thibault Chaumont <i>Léognan</i></p> <p><b>Miel d'Été</b> 🏆 Le Rucher de la petite lande – Joël Saint-Marc <i>Bazas</i></p> <p><b>Miel de Printemps</b> 🏆 Henri Claustres <i>Talence</i></p> <p><b>Miel d'Été</b> 🏆 Philippe Souque <i>Pessac</i></p>	<p><b>Miel de Bruyère cendrée &amp; Miel de Fleurs des Landes (bio)</b> 🏆 Les Miels du Lysos - Grignols</p> <p><b>Miel d'Acacia &amp; Miel de Printemps</b> 🏆 Le Rucher de la petite lande – Joël Saint-Marc <i>Bazas</i></p> <p><b>Miel d'Été</b> 🏆 Fabien Quéro <i>Le Bouscat</i></p>	<p><b>Miel d'Été (bio)</b> 🏆 Les Miels du Lysos <i>Grignols</i></p>

LANDES (40)		
• OR •	• ARGENT •	
<b>Miel d'Arbousier, Miel de Ciste &amp; Miel de fleurs des Landes – Littoral</b> 🏆 GAEC Les Ruchers du Born Pontenx-Les-Forges	<b>Miel d'Acacia &amp; Miel de Bruyère cendrée</b> 🏆 GAEC Les Ruchers du Born Pontenx-Les-Forges	
PYRENEES-ATLANTIQUES (64)		
• OR •	• ARGENT •	• BRONZE •
<b>Miel de Callune de montagne, Miel d'Été &amp; Fleurs sauvages de la Rhune (bio)</b> 🏆 Les Ruchers de la côte basque Ciboure  <b>Miel de Montagne</b> 🏆 Les Rucher d'Aitani – Famille Biscay Barcus  <b>Miel de Châtaignier</b> 🏆 Rucher des Yolette – Jérôme Nolivos Cardesse	<b>Miel de printemps &amp; Miel de Châtaignier (bio)</b> 🏆 GAEC Gauella – Beñat Hondarrague Briscous ---- <b>Miel de Montagne</b> 🏆 Ferme Larrezabaleta – Jérôme Dewancker Saint-Pée-sur-Nivelle	<b>Miel d'Été</b> 🏆 Ferme Larrezabaleta – Jérôme Dewancker Saint-Pée-sur-Nivelle  <b>Miel de Montagne (bio)</b> 🏆 Les Ruchers de la côte basque Ciboure
DEUX-SEVRES (79)		
• OR •	• ARGENT •	
<b>Miel d'Été</b> 🏆 La Ruche de Lola – Julien Neveu Val-en-Vigne	<b>Miel de Châtaignier &amp; Miel de Colza</b> 🏆 La Ruche de Lola – Julien Neveu Val-en-Vigne  <b>Miel de Tournesol</b> 🏆 Miellerie de la Sèvre – Nicolas Birault Moncoutant-sur-Sèvre	
VIENNE (86)		
• OR •	• ARGENT •	• BRONZE •
<b>Miel de Tournesol</b> 🏆 SARL Rucher de la Sapée – Famille Giraud Valence-en-Poitou	<b>Miel de Printemps</b> 🏆 Les Prés Leroy – Clément Leroy Poitiers	<b>Miel de Châtaignier &amp; Miel d'Été</b> 🏆 Les Ruchers de la Lune – Florent Gatelier Civray
HAUTE-VIENNE (87)		
• OR •	• ARGENT •	• BRONZE •
<b>Miels d'Été (été clair &amp; été texture liquide)</b> 🏆 Benoit Raynaud Val d'Issoire  <b>Miel de Forêt et Miellat</b> 🏆 Rucher de Vignerie – Gaël Pénichon Saint-Laurent-sur-Gorre	<b>Miel d'Été</b> 🏆 SCA Limdor – Guillaume Anténor Saint-Yrieix-La-Perche	<b>Miel d'Été (bio)</b> 🏆 EARL FEDON Apiculture – Maison Fedon Razes

**AUTEURE**

Miren PÉDEHONTAA-HIAA,  
chargée de mission à l'ADANA



# Réglementation pour le transport en apiculture : ce que l'on doit savoir !

**L'apiculture, comme toutes les productions agricoles, nécessite souvent l'utilisation de véhicules adaptés pour les transhumances des ruches, le transport d'essaims et la livraison de miel ou de matériel apicole. Ce transport est soumis à une réglementation complexe. Cet article vise à aider à mieux comprendre les réglementations concernant les permis de conduire, les limites de poids autorisés et les formations obligatoires.**

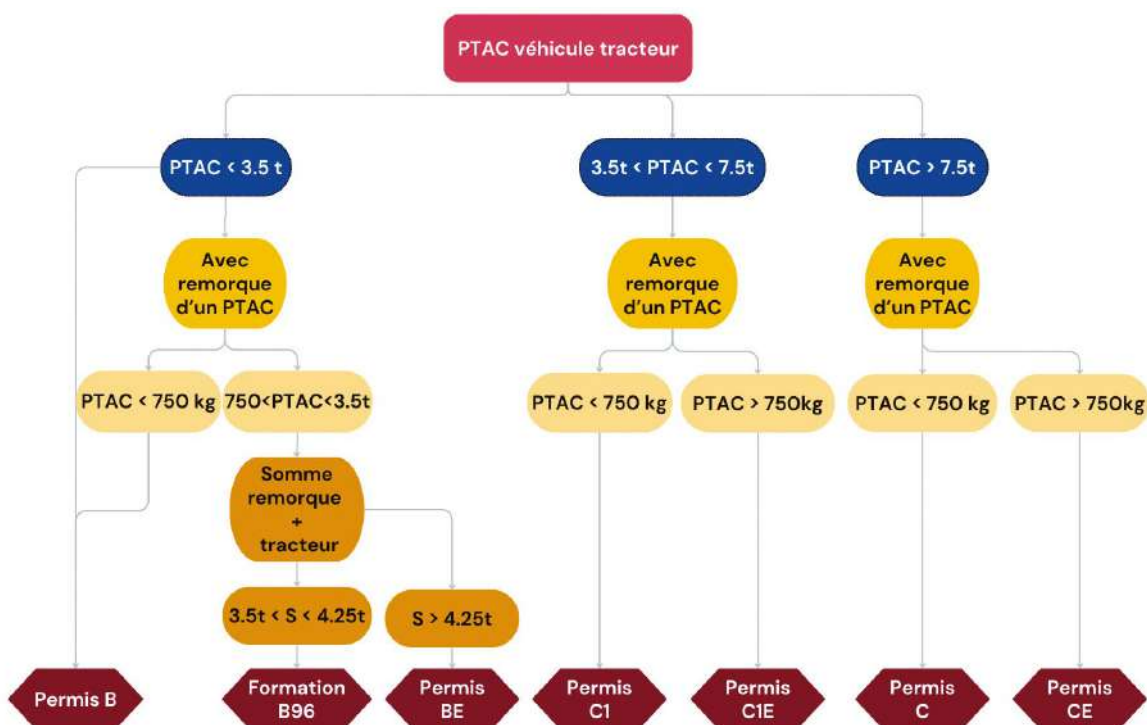
## PTAC ET RÉGLEMENTATION DE TRANSPORT

- **Le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC)** est la masse maximale autorisée pour un véhicule. Il est indiqué sur la portière conducteur ou sur le certificat d'immatriculation (rubrique F2). Il est interdit de dépasser ce poids selon le Code de la route.
- **Le Poids Total Roulant Autorisé (PTRA)** inclut le PTAC du véhicule tracteur et celui de la remorque. Il est essentiel pour s'assurer que la somme ne dépasse pas les limites légales.

## Réglementation

La réglementation française régle le transport d'animaux vivants, mais uniquement les vertébrés. Les apiculteurs ne sont donc pas soumis à ces règles particulières pour le transport d'abeilles. Le transport des abeilles est encadré par des réglementations strictes visant à préserver leur bien-être, conformément aux législations européennes et nationales. Les transporteurs doivent disposer d'une autorisation spécifique et s'assurer que les abeilles sont transportées dans des conditions appropriées. Tout transport hors du département doit être déclaré aux services vétérinaires de destination avec les informations du propriétaire et le nombre de ruches. Un certificat sanitaire attestant de la bonne santé des colonies est requis, notamment pour les importations. Ces mesures visent à prévenir la propagation de maladies et à garantir le bien-être des abeilles.

SCHÉMA DES CLASSIFICATIONS DE PERMIS SELON LE PTAC



## POIDS ET CAPACITÉ DE TRANSPORT

### Poids du matériel

- 1 grue : 400 kg.
- 1 hausse pleine : 25 kg.
- 1 ruche Dadant pleine : 50 kg.

### Poids autorisé selon permis

- **Permis B** : 3 500 kg (véhicule + remorque).
- **Permis BE** : 7 000 kg (véhicule jusqu'à 3 500 kg + remorque jusqu'à 3 500 kg).
- **Permis C1** : 7 500 kg (véhicule seul jusqu'à 7 500 kg).
- **Permis C1E** : 12 000 kg (ensemble véhicule et remorque).
- **Permis C** : 19 000 kg (véhicule seul).
- **Permis CE** : 40 000 kg (ensemble véhicule et remorque).

### Poids à vide des véhicules

- **Permis B** : véhicule léger, typiquement 1 500 kg.
- **Permis BE** : véhicule de type pickup ou fourgon, typiquement 2 500 kg.
- **Permis C1** : véhicule utilitaire léger, typiquement 3 500 kg.
- **Permis C1E** : véhicule utilitaire léger avec remorque, typiquement 5 000 kg.
- **Permis C** : véhicule poids lourd, typiquement 7 000kg.
- **Permis CE** : véhicule poids lourd avec remorque, typiquement 10 000 kg.

### À RETENIR !

$$\text{POIDS ADMISSIBLE} = \text{PTAC} - \text{POIDS À VIDE DU VÉHICULES} - \text{POIDS GRUE}$$

TABLEAU DE CHARGE SELON LE TYPE DE PERMIS

		POIDS TOTAL DISPONIBLE (KG)	POIDS DU MATÉRIEL (KG)	NOMBRES MAXIMUM EMBARQUÉ
<b>Permis B</b>	Hausse pleine	<b>3 500 - 1 500 - 400 = 1 600</b>	25	64
	Ruche dadant		50	32
<b>Permis BE</b>	Hausse pleine	<b>7 000 - 2 500 - 400 = 4100</b>	25	164
	Ruche dadant		50	82
<b>Permis C1</b>	Hausse pleine	<b>7 500 - 3 500 - 400 = 3 600</b>	25	144
	Ruche dadant		50	72
<b>Permis C1E</b>	Hausse pleine	<b>12 000 - 5 000 - 400 = 6 600</b>	25	264
	Ruche dadant		50	132
<b>Permis C</b>	Hausse pleine	<b>19 00 - 7000 - 400 = 11 600</b>	25	464
	Ruche dadant		50	232
<b>Permis CE</b>	Hausse pleine	<b>40 000 - 10 000 - 400 = 29 600</b>	25	1184
	Ruche dadant		50	592

## FORMATIONS ASSOCIÉES AUX PERMIS



La FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire) est une formation indispensable pour les conducteurs de véhicules des catégories C, CE, C1 ou C1E, mais son obligation dépend du type d'activité et du statut juridique du conducteur.

➤ **Durée : 140 heures (4 semaines consécutives)**

➤ **Coût : Environ 2 000 €**

Les apiculteurs transportant du matériel apicole pour leur propre usage sont exemptés de la FIMO, à l'exception des livraisons commerciales.

En cas de contrôle, il est recommandé de présenter l'article 1-4°g de l'ordonnance n° 58-1310 du 23 décembre 1958.



La FCO (Formation Continue Obligatoire) est nécessaire pour les conducteurs professionnels ayant suivi la FIMO et exerçant dans le transport. Si le permis est utilisé à des fins non professionnelles, la FCO n'est pas obligatoire, seule une visite

médicale est requise. En cas de doute, il est conseillé de contacter la DREAL.

➤ **Renouvellement tous les 5 ans**

➤ **Durée : 35 heures**

➤ **Coût : Environ 700 €**

Les permis nécessaires à l'activité agricole sont désormais financés à 100 % par Vivea, incluant des permis comme B96, BE, C, CE, FIMO, FCO, et d'autres. Ce financement est complémentaire au droit annuel de 3 000 €, permettant de couvrir jusqu'à deux permis par an.

Source : Vivea

## Les interdictions de circulation

Les véhicules de plus de 7,5 tonnes sont interdits de circulation du samedi à 22h jusqu'au dimanche à 22h, ainsi que les jours fériés de 22h la veille à 22h le jour même, et pendant la période estivale selon des dates précisées chaque année sur le site Bison Futé.

Cependant, le transport d'animaux vivants comme les abeilles ou essaims, ainsi que de denrées périssables telles que le miel et les hausses pleines, est exempté de ces restrictions. En revanche, le retour à vide est souvent soumis à des limitations strictes, autorisant uniquement les trajets liés à la mission initiale. Le transport de ruches ou hausses vides, ainsi que d'autres matériels apicoles, reste concerné par l'interdiction.

## Réglementation du temps de conduite

Le transport des abeilles en véhicules de plus de 3,5 tonnes est soumis à des règles strictes. Le temps de conduite ne doit pas dépasser 4h30 en continu, avec une pause obligatoire de 45 minutes. La durée maximale de conduite journalière est de 9 heures, suivies d'un repos de 11 heures consécutives.

Pour votre sécurité et celle de vos abeilles, pensez à faire une pause toutes les deux heures, que votre trajet soit court ou long.



*Pour tout type de véhicule, un arrimage sécurisé des ruches, indispensable pour un transport sans risque.*

**AUTEUR**

Paul LEFÈVRE,

volontaire en Service Civique à l'ADANA



# 2024 : une année de calamités sur la moitié des départements

**La saison 2024 a connu des conditions météorologiques défavorables exceptionnelles sur le printemps, ce qui a durablement impacté la dynamique des colonies : retours sur cette année difficile et les procédures d'accompagnement mises en place.**

## FAMINE AU MOIS DE MAI

Suite à plusieurs remontées de terrain, le 28 mai, l'ADANA a envoyé un mail d'alerte prévenant de la famine sur les ruchers néo-aquitains.

Cette famine qui a duré environ un mois, voire plus sur certains secteurs, a impacté durablement les colonies. La dynamique d'élevage s'est arrêtée : les mâles sont rejetés de la colonie et des carences en pollen sont constatées. Les conditions sont trop difficiles, c'est l'arrêt de ponte. L'ADANA a ainsi contacté les DDT.M dès le printemps pour signaler la situation et soutenir les producteurs dans la première étape des enquêtes pour l'Indemnité de Solidarité Nationale (ISN).

**« Je me suis embourbé  
plein de fois »**

**« À la fin je ne pouvais plus la voir  
cette brouette ! »**

**« J'ai eu l'impression de faire deux  
saisons en une »**

—

Témoignages recueillis lors du bilan  
de fin de saison en Limousin.

## LA PROCÉDURE ISN

Depuis début 2023, les calamités sur les pertes de récoltes n'existent plus. Elles sont remplacées par l'Indemnité de Solidarité Nationale et son déclenchement se fait par une demande individuelle.

La DDT.M réalise alors un tour de plaine qui vise à rencontrer plusieurs apiculteur.ice.s sur le département touché par l'aléa climatique. Une seconde visite, la visite d'expertise est réalisée au moment de la récolte pour justifier de l'impact de l'aléa sur la totalité des récoltes.

L'ADANA a accompagné toutes les DDT.M en tant qu'experte. Ainsi, huit départements : Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Gironde, Vienne et Haute-Vienne ont réalisé des missions d'expertises. Pour cela, l'ADANA a réalisé des dossiers par département regroupant les conditions météorologiques mensuelles et leurs impacts sur les productions apicoles et la dynamique des colonies. Lors de ces missions, c'est l'excès d'eau sur une longue période qui a été reconnu comme aléa climatique.

## UNE SAISON ÉPUISANTE POUR LES PRODUCTEURS

Lors des bilans de saison, il a été constaté que l'année 2024 a été très dure, stressante et épuisante. La mévente du miel à l'hiver était une source d'angoisse et une tension sur les trésoreries. A cela s'ajoute un printemps très pluvieux avec des charges en nourrissage qui augmentent. De plus, la pluie rendait l'accès aux ruchers difficile.

Retours lors du bilan de fin de saison avec le  
CETA Limousin

La saison était techniquement compliquée à gérer. La météo annonçait le retour du beau temps qui n'arrivait finalement pas, ce qui rendait délicat l'estimation du nourrissage à donner pour maintenir les colonies. Enfin, il y a eu un décalage des floraisons qui a eu un impact sur les dates de traitements varroas, plus tardives que d'habitude, à quoi s'est ajouté des difficultés d'accès à des ruchers.

L'enjeu de cette nouvelle saison sera d'assurer l'état sanitaire des colonies en sortie d'hiver et le renouvellement du cheptel avec des fécondations réussies pour rattraper celles de la saison dernière, en espérant que les conditions météorologiques le permettent.

**AUTEURE**

Lucille JOHANET,  
chargée de mission à l'ADANA



# La force de Résapi : des temps d'échanges nationaux pour des initiatives décuplées !

**Pôles de compétences, groupes de travail (GT), séminaires... autant de grands et nombreux mots pour désigner les espaces de travail des élus et des salariés de Résapi ! S'ils peuvent sonner un peu « bureaucratique » ces temps de rencontres permettent aux apiculteurs et salariés du réseau de construire des projets coordonnés et porter des messages d'envergure nationale. Ces temps structurent la vie du réseau regroupant les ADA, le GPGR, l'ITSAP et ADA France, avec l'objectif de construire des actions au service des apiculteurs français sur le terrain. Voici quelques exemples de réalisation.**

## RÉSAPI, UNE NOUVELLE DÉNOMINATION ET IDENTITÉ VISUELLE DU RÉSEAU

Dès le début de l'année 2024, un petit groupe de travail composé d'apiculteurs élus des ADAs et de salariés a travaillé sur une dénomination qui permettrait de représenter le réseau et son travail dans son ensemble : les ADA, le GPGR, l'ITSAP et ADA France.

Des ateliers de réflexion ont été menés : réflexions collectives, propositions de l'agence de communication, allers-retours, consultation d'une avocate en droits des marques et une liste de noms potentiels de plus en plus petite !

La dénomination finale a été trouvée : Résapi. Cette dénomination a été retenue car elle est singulière et représente bien le secteur. Elle possède cette consonance « réseau », est agréable à lire/entendre et est aussi facile à mémoriser. Le déploiement de l'identité visuelle qui l'accompagne est prévu en 2025.



*Le nouveau logo de Résapi est la première forme graphique que cette nouvelle dénomination a prise. Il permettra aux ADA, ADA France et l'ITSAP d'apposer un logo commun lors de communications et/ou de publications conjointes.*

## APITHÈQUE, L'ACCÈS AUX CONNAISSANCES DU RÉSEAU

S'il y avait un tri des initiatives phares à retenir du travail de Résapi, la création de l'outil Apithèque ferait certainement référence. Sans séminaire, sans groupe de travail, l'idée n'aurait pas germée et surtout ne se serait pas concrétisée. Et pourtant, l'étendue à l'échelle nationale des connaissances techniques apicoles est grande ! Créée pour référencer et pour offrir la possibilité de consulter en ligne les documents édités par Résapi, elle sera accessible en 2025. Elle permettra de retrouver sur un même lieu, tous les documents de références produits par le réseau : bulletins techniques, flyers, guides, articles, etc. Et ce, classés par grandes thématiques. La recherche par mots-clés sera également possible. Plusieurs accès seront disponibles avec notamment un accès réservé d'un certain nombre de ressources aux adhérents des ADAs. Un nouveau service dont les adhérents de l'ADANA seront donc directement destinataires. La sortie est annoncée pour mars 2025 !



*C'est notamment lors du séminaire organisé tous les ans au mois de décembre, que les salariés des ADAs et de l'ITSAP se retrouvent pour 3 jours de travail et de réflexions collectives. Ainsi, en décembre 2024, à la Grande Motte, un point a été fait sur le déploiement d'Apithèque avec les salariés impliqués dans la démarche.*

## LE WEBINAIRE « LES ASSURANCES EN APICULTURE », UNE RÉALISATION DU GROUPE DE TRAVAIL (GT) « ADMINISTRATIF »

Le 4 décembre 2024, un webinaire « Les assurances en apiculture » a été proposé à tous les apiculteurs. Il est venu conclure le travail d'un groupe composé de salariés des ADAs de toute la France. Il s'agit du GT « Administratif ». Ce groupe traite des sujets touchant les formalités administratives des exploitations : aides financières, assurances, MSA, etc. Un panel d'autres groupes de travail existe comme le GT Sélection, le GT Installation, le GT Ressources et Pollinisation, et bien d'autres !

Un travail collectif a donc été mené entre 2023 et 2024 pour :

- comparer les assurances proposées aux apiculteurs sur le territoire national
- pouvoir délivrer des conseils
- identifier les points de vigilance lors d'une contractualisation.

Une enquête en ligne a notamment été construite puis traitée par le groupe pour recueillir des exemples auprès des apiculteurs. Un tel travail de réseau a pour avantage de ne pas rester que sur des cas particuliers locaux et de balayer le plus de cas de figures possibles.

Le webinaire qui s'en suit a rassemblé 200 participants et est entièrement disponible sur la [chaîne Youtube de ADA France](#).

*L'organisation des deux séminaires se fait toujours avec l'objectif de partager des moments de convivialité et de team building. La matière grise s'en trouve d'autant plus active !*

### Séminaires salariés et élus, deux temps forts

Qu'il s'agisse du séminaire qui rassemble les salariés de toute la France sur 3 jours en décembre ou de celui à destination des élus de Résapi sur 2 jours en janvier, ce sont toujours des temps mêlant travail et convivialité. Au programme, peu d'informations descendantes mais plutôt de la mise en commun de matière grise. Le séminaire des élus Résapi a notamment pour intérêt de faire remonter les problématiques des apiculteurs sur le terrain et de donner des orientations aux différentes commissions de travail ensuite. De la programmation de formations à destination des élus de Résapi à la demande du développement d'une méthode de calcul du bilan carbone des exploitations apicoles, les nombreuses idées des élus sont compilées avant d'être retravaillées par les équipes opérationnelles.

## CONCLUSION

Si le risque est toujours grand de tomber dans la réunionite, élus et salariés de l'ADANA et de Résapi ont à cœur que les travaux menés en réseau aboutissent à des outils concrets pour les apiculteurs, mobilisables le plus rapidement possible. Autant de raisons de faire remonter vos besoins à vos techniciens et élus respectifs.



**AUTEURE**

Emilie BOURIEL  
chargée de mission à l'ADANA



# Faire féconder ses reines au clair de lune

**Faire féconder ses reines au clair de lune, voilà un moyen de faire perdurer le romantisme après la Saint-Valentin ! Derrière ce trait d'humour, c'est réellement le projet ambitieux que se sont fixés 4 étudiants de l'école des Arts et Métiers. Simon, Etienne, Nicolas et Lucien souhaitent développer un système d'ouverture automatique de ruche permettant de contrôler les heures auxquelles ont lieu les fécondations des reines.**

## LA MÉTHODE DE FÉCONDATION AU CLAIR DE LUNE, QUÈSACO ?

Des études scientifiques mettent en évidence la nécessité de contrôler les accouplements pour espérer améliorer les performances de l'abeille. En effet, travailler seulement sur la sélection de la voie femelle revient à maîtriser que 50 % de la génétique. Le contrôle de la voie mâle est un challenge pour les apiculteurs qui s'orientent vers plusieurs méthodes en fonction de leurs moyens.

Certains chanceux ont accès à une île pour réaliser les fécondations dirigées alors que d'autres se lancent dans un lourd parcours de formation pour maîtriser le geste de l'insémination. Il ne va pas sans dire que les différentes méthodes de contrôle de la voie mâle apportent un pourcentage de pureté de la génétique plus ou moins important et dont il faut tenir compte en fonction des objectifs de sélection de l'exploitation.

La méthode de d'accouplement dite « au Clair de Lune » est une troisième alternative pour tenter de contrôler les fécondations. L'idée séduisante de cette pratique est de rendre accessible à tous les apiculteurs la possibilité de contrôler la voie mâle sans pour autant nécessiter une grande technicité ou des lieux isolés tels que les îles.

Dans la nature, les accouplements ont lieu dans l'après-midi, par beau temps, entre 13 heures et 17h30 environ (source Jakob Wegener, journée d'étude de l'ANERCEA). La technique d'accouplement au clair de lune demande de contenir dans les ruches les mâles et les reines sélectionnées jusqu'à 18 heures. Libérés, ceux-ci et celles-ci vont voler et s'accoupler jusqu'au coucher du soleil, tandis que les mâles jugés indésirables seront rentrés dans leur colonie.

## LE PROJET DE L'ADFCL

C'est ici qu'intervient le projet des étudiants des Arts et Métiers de Bordeaux. Comme Jakob Wegener avant eux, ils travaillent sur le développement d'un système d'ouverture automatique pour les ruches à mâles et les nucléis contenant les reines vierges.



*Les premiers tests de contrôles des fécondations auront lieu en 2025.*

En effet, sans ce mécanisme, cela demande aux apiculteurs souhaitant se lancer dans cette pratique de fermer et ouvrir manuellement les colonies d'intérêt tous les jours pendant environ une semaine.

Pour rendre leur projet concret, ils créent l'ADFCL « Association de Développement des Fécondations Clair de Lune » et se rapprochent de l'ADANA pour tester leur prototype en conditions réelles chez des apiculteurs professionnels.

En 2025, le projet passe à la vitesse supérieure avec la mise en place d'une troisième version du prototype. L'objectif de cette année est de construire 3 modules d'ouvertures automatiques pour équiper 3 ruchers et tester le dispositif en conditions réelles. Pour cela, 3 groupes de sélection répondent à l'appel et investissent dans le matériel prototype qui permettra un jour de mettre à disposition des apiculteurs un système abouti : le NAPS, animé par l'ADANA ; le CETA API D'OC et le CETA APYREINES animé par l'ADA Occitanie.



*Membres de l'ADFCL fabriquant la deuxième version du prototype au Rucher du Lysos.*

## UN PEU DE TECHNIQUE...

Dés le début du projet, les ingénieurs se confrontent aux contraintes de terrains qui nécessitent de relever quelques défis techniques : étanchéité des modules, alimentation autonome, différents formats de ruches...

Pour répondre à ces enjeux, ils appliquent les compétences acquises dans leur cursus dans des domaines très diversifiés allant de la conception assistée par ordinateur au codage de la commande, en passant par la conception de la partie électronique. L'idée est de tout réaliser eux-mêmes !

**« 2025 est une étape clef pour notre projet. Nous espérons recueillir les avis, conseils, et remarques de nos partenaires afin d'améliorer notre solution et mettre à disposition des apiculteurs un outil fonctionnel. Nous nous inscrivons dans une démarche open source afin de rendre accessible le travail réalisé ».**

—  
Etienne Ballesta de l'ADFCL

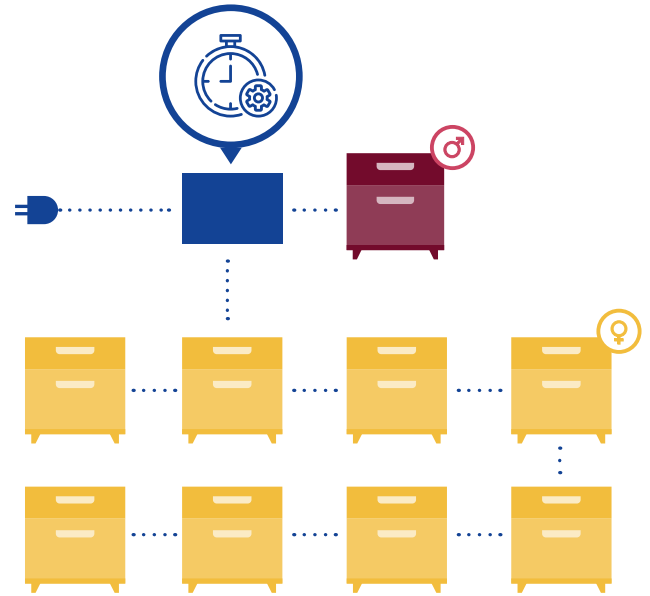
Ils développent un système de labyrinthe visant à simuler la nuit à l'intérieur des ruches pour décaler le cycle de vie des abeilles. L'obscurité totale à l'intérieur de la ruche, permet d'appliquer la méthode clair de lune tout en permettant aux ouvrières une libre circulation vers l'extérieur. La création du labyrinthe imprimé en PTEG\* couvre l'une des deux ouvertures, l'autre étant obstruée par une porte s'ouvrant aux heures décidées par les apiculteurs afin de libérer les jeunes reines.

\* PETG est un copolymère utilisé dans le monde de l'impression 3D



Impression 3D des labyrinthes pour favoriser l'obscurité.

Fabriqués en bois, le nouveau plancher contient le labyrinthe, le servomoteur et l'ensemble de la chaîne mécanique servant à ouvrir et fermer la porte. Le système est compatible avec les modèles MiniPlus pour les nucléis femelles et Dadant pour les mâles et se substitue au plancher d'origine. À terme, ils prévoient de faire évoluer les modules vers d'autres modèles de ruches standards.



*Un système complet est composé de 8 modules femelle et 1 module mâle, qui sont reliés à un centre de commande abritant l'interface « homme machine » à partir de laquelle l'utilisateur règle les heures d'ouverture et de fermeture des modules.*

Après de nombreux échanges avec les apiculteurs, la troisième version du prototype, plus ergonomique, vient d'être finalisée. Elle est maintenant prête à commencer les phases d'essais !

À terme, une fois le système finalisé, les partenaires de l'ADFCL et les ADAs souhaitent s'associer autour d'un projet permettant de vérifier la pureté des accouplements et d'identifier les facteurs permettant de les améliorer.

### AUTEUR.E.S

Etienne BALLESTA, Lucien BOURLON, Simon BIJAQUI, Nicolas MILLY, associés de l'ADFCL et Léa FRONTERO, chargée de mission à l'ADANA



# La propolis : le produit phare de l'apithérapie

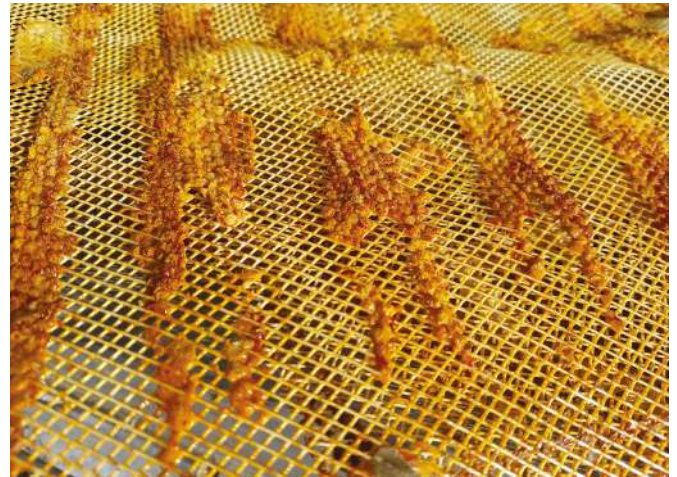
**Lilian Ceballos, docteur en pharmacologie et formateur en apithérapie a partagé ses connaissances et sa passion pour dévoiler les nombreuses propriétés du pollen et de la propolis au cours de formations organisées par l'ADANA. Après le pollen dans le précédent numéro du bulletin technique, voici les propriétés de la propolis.**

## LA PROPOLIS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'une substance résineuse, gommeuse, balsamique récoltée par les abeilles sur l'écorce et les bourgeons de certaines plantes ou arbres : peuplier, bouleau, saule, orme, frêne, épicéa, sapin, et sous d'autres latitudes sur cocotier, goyavier, Baccharis sp., Dahlbergia sp., etc.

La propolis brute est composée de

- > **30 % de cire,**
- > **50 à 60 % de composés actifs,**
- > **5 % de composés volatiles et**
- > **5 % de déchet de bois et autres déchets.**



*La récolte de propolis sur grilles permet d'obtenir un produit de qualité*

### Une composition très variable

La nature de la propolis dépend étroitement de l'environnement du rucher, il s'agit d'un produit non standardisé et non uniforme. Dans le cadre de l'utilisation de la propolis pour des applications médicales, les variations chimiques représentent une sérieuse contrainte.

## PRINCIPAUX PRINCIPES ACTIFS PRÉSENTS DANS LA PROPOLIS

<b>Vitamines</b>	B1, B2, B3, B5, B6, C, E
<b>Éléments minéraux</b>	magnésium, cuivre, zinc, calcium, sélénium, argent, césium, mercure, fer, lanthane, antimoine, cuivre, manganèse, nickel, aluminium, vanadium et silicium
<b>Flavonoïdes</b>	quercétine, galangine, lutéoline, chrysine, kaempférol, apigénine, sakuranétine, pinocembrine...
<b>Acides organiques</b>	benzoïque, cinnamique, coumarique, férulique, caféïque...
<b>et leurs esters</b>	CAPE, artépilline C
<b>Terpènes</b>	géraniol, bisabolol, farnésol, squalène, stérols...
<b>Composés aromatiques</b>	vanilline, phloroglucinol

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE ET BOTANIQUE DES TYPES DE PROPOLIS (CEBALLOS, 2021)

TYPE DE PROPOLIS	COULEUR	ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	ORIGINE BOTANIQUE	PRINCIPAUX COMPOSÉS
Peuplier	Ambrée à brune	Zones tempérées d'Europe, Amérique du nord, d'Asie, Nouvelle-Zélande	<i>Populus sp.</i> , <i>P. nigra</i>	Flavones, flavanones, acides phénols et dérivés (esters de l'acide caféique = CAPE), sesquiterpènes
Bouleau	Claire, ambrée	Sibérie, nord de la Russie	<i>Betula verrucosa</i>	Flavones, flavonols, flavonones, sesquiterpènes
Verte du Brésil	Verte	Zones tropicales du Brésil	<i>Baccharis sp.</i> , <i>B. dracunculifolia</i>	Dérivés prénylés de l'acide coumarique (artépilline C), acides diterpéniques, lignanes
Propolis rouge	Rouge	Cuba, Brésil, Mexique	<i>Dalbergia ecastophyllum</i>	Isoflavones, isoflavanes, flavonoïdes, benzophénones isoprénylées (némososone)
Propolis rouge	Rouge	Cuba, Vénézuéla	<i>Clusia rosea</i>	Isoflavones, isoflavanes, flavonoïdes, benzophénones isoprénylées (némososone)
Méditerranéenne		Méditerranée orientale (Sicile, Grèce, Malte, Crète, Turquie)	Cupressaceae ( <i>Cupressus</i> , <i>Juniperus</i> )	Acide diterpéniques, principalement de type labdane (acide iso-cupressique), anthraquinones (chrysophanol)
Pacifique		Zones pacifiques (Okinawa, Taiwan, Indonésie)	<i>Macaranga tanarius</i>	Prénylflavanones

À la différence du pollen, la propolis n'est pas un aliment, elle ne contient pas d'éléments nutritionnels (protides, lipides, etc.). Ses propriétés sont liées à sa richesse en micros-nutriments, elle concentre tous les composés actifs issus des végétaux. C'est le produit d'apithérapie le plus efficace et le mieux toléré.

Ces propolis aux compositions différentes ne devraient pas avoir les mêmes propriétés, or elles présentent toutes des propriétés similaires, même si des variations sont observées. Le formateur explique ce constat par l'activité des abeilles, qui cherchent dans leur environnement des substances aux propriétés nécessaires à la protection de la colonie (substances antibactériennes, antifongiques). Ainsi, elles vont trouver dans des milieux différents des végétaux qui ont des molécules aux propriétés similaires.

### Une faible toxicité

La toxicité de la propolis est très faible. Chez le rat, la dose létale (DL50) de la propolis a été évaluée à 15 g/kg. L'AFSSA précise que la dose la plus élevée sans effet indésirable (NOAEL) est établie à 1,4g/kg chez l'animal et qu'une

supplémentation de 1,95 g/jour chez l'homme n'a entraîné aucun effet indésirable. Attention cependant, il existe des cas d'allergies de contact (dermatose, eczéma) avec un composant allergène identifié : le caféate de prényle.

### DES PROPRIÉTÉS MULTIPLES ET DE NOMBREUSES INDICATIONS

La propolis est une matière première très étudiée et utilisée dans des produits alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques. Elle est largement utilisée dans des produits brevetés au Japon, en Corée, en Chine ou en Russie. Elle est par exemple intégrée dans des compléments alimentaires dans ces trois pays, dans des formulations cosmétiques tels que shampoings et crèmes pour le visage, dans des préparations pharmaceutiques comme des gels contre l'herpès en Roumanie et aux Etats-Unis, des pommades cicatrisantes en Russie. On la retrouve aussi dans des médicaments à visée anticancéreuse au Japon, anti-ulcère en Russie, des gouttes et sprays pour la sphère oto-rhino-laryngée en Allemagne...

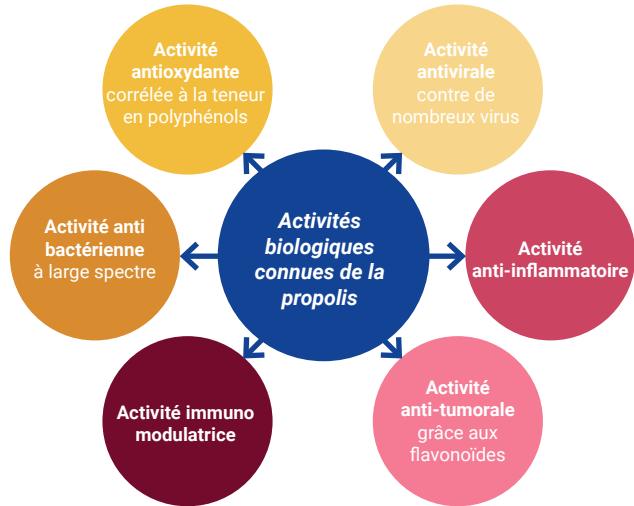
De nombreuses activités biologiques ont été démontrées pour la propolis (voir schéma ci-dessous). Pour citer quelques exemples partagés par Lilian Ceballos lors de la formation :

- ses propriétés anti-bactériennes, la propolis détruit la membrane bactérienne et peut donc être associée à des antibiotiques, dont elle augmente l'efficacité.

#### BON À SAVOIR

**Pour les apiculteurs.trices, il faut prendre en compte la possibilité de déclarer une allergie de contact sur la durée, et donc porter des gants de protection pour les opérations de grattage.**

➤ son action antivirale est liée principalement aux flavonoïdes. Son efficacité a été mise en évidence par exemple contre de virus de l'herpès, avec une efficacité supérieure aux traitements généralement proposés. Les dérivés de l'acide caféique inhibent l'intégrase qui permet aux virus de pénétrer dans les cellules. Des études ont également montré son intérêt contre les virus de la grippe et du Covid.



*De nombreuses propriétés de la propolis ont été démontrées (d'après Boisard S., 2014)*

### UNE PHASE D'EXTRACTION INDISPENSABLE

L'extraction dans l'alcool va permettre de rendre disponibles les principes actifs de la propolis brute. Le tableau ci-dessous montre bien que l'extraction en phase aqueuse, dans l'eau, a un rendement bien inférieur.

**RENDEMENTS D'EXTRACTION DE LA PROPOLIS BRUTE DANS DIFFÉRENTS SOLVANTS DANS DIFFÉRENTS SITES AU PORTUGAL (CEBALLOS, 2021)**

LOCALITÉ	EXTRAIT	POLYPHÉNOLS TOTAUX (MG/G)	FLAVONOÏDES TOTAUX (MG/G)
Bragança	Ethanolique	277,17 ± 7,50 <sup>a</sup>	142,32 ± 4,52 <sup>a</sup>
	Méthanolique	181,31 ± 4,71 <sup>b</sup>	135,51 ± 4,18 <sup>b</sup>
	Aqueux	72,15 ± 1,20 <sup>c</sup>	42,30 ± 2,10 <sup>c</sup>
Coimbra	Ethanolique	102,32 ± 0,59 <sup>a</sup>	98,30 ± 6,54 <sup>a</sup>
	Méthanolique	35,15 ± 0,88 <sup>b</sup>	55,25 ± 0,33 <sup>b</sup>
	Aqueux	72,15 ± 1,20 <sup>c</sup>	29,0 ± 1,00 <sup>c</sup>
Beja	Ethanolique	87,15 ± 4,80 <sup>a</sup>	25,15 ± 2,53 <sup>a</sup>
	Méthanolique	58,61 ± 3,10 <sup>b</sup>	13,62 ± 2,49 <sup>b</sup>
	Aqueux	18,52 ± 1,35 <sup>c</sup>	6,34 ± 0,55 <sup>c</sup>

Le formateur a partagé le procédé d'extraction suivant :

- Utiliser de façon préférentielle de l'alcool à 70° qui va permettre une bonne extraction des éléments volatiles et des terpènes
- Mélanger 300 g de poudre de propolis – soit 180 à 200g de composé actif – et 700 g d'alcool. La solution de propolis sera à une concentration autour de 18 à 20 % (la saturation arrive à 36 % de propolis)
- Laisser macérer environ 3 semaines minimum en remuant régulièrement le contenant
- Récupérer la solution en filtrant avec un filtre de type filtre à café.
- À ce stade on obtient de l'extrait alcoolique de propolis.

#### BON À SAVOIR

**Les travaux montrent que l'extraction dans l'éthanol à 70° est optimale.**

### QUELLES RÈGLES RESPECTER POUR COMMERCIALISER DE LA PROPOLIS ?

L'apicultrice peut commercialiser sans démarche particulière de la propolis brute non transformée. S'il souhaite commercialiser de l'extrait hydroalcoolique, il est nécessaire de réaliser au préalable une déclaration de complément alimentaire, via le site Compl'Alim. Enfin, pour acheter et revendre de l'alcool, nécessaire à l'extraction puis

commercialisé sous forme de solution hydroalcoolique, des démarches sont nécessaires auprès des douanes afin d'être en règle concernant les produits soumis à accises.

### QUELLE CONCENTRATION ? QUELLE QUANTITÉ ?

Pour connaître précisément la concentration de la solution hydroalcoolique de propolis, il faut :

- **Évaporer l'alcool**, en mettant la solution à évaporer 2 semaines en été pour éventer sans chauffer, ou bien en étuve à 30° C. Plus on évapore l'alcool plus la viscosité augmente. On obtient avec ce procédé un extrait mou si on interrompt l'opération avant la dessiccation complète.
- **Peser l'extrait sec**. Il s'agit de propolis pure.
- **Rediluer l'extrait sec** en maîtrisant les quantités. Pour obtenir une solution à 20% de propolis, on dilue 200 g d'extrait sec dans 1 litre d'alcool (en 2 fois pour bien récupérer ce que contient le bac d'évaporation).

Pour calculer la quantité de propolis pour l'utilisateur :

- 1 ml de solution hydroalcoolique contient 20 gouttes
- Si la solution est préparée à 20 %, cela correspond à 200 g dans 1 litre, soit 200 mg dans 1 ml. On a donc 10 mg par goutte.

### UN POINT VOCABULAIRE

**Parler de solution hydroalcoolique, le procédé et non de teinture mère, un médicament.**

**Aucune allégation de santé n'est autorisée !**

Les apiculteur.trice.s doivent être vigilants concernant les informations communiquées sur les vertus de la propolis. En effet, les allégations de santé établissant un lien entre une denrée alimentaire où l'un de ses composants et la santé, répondent à un cadre réglementaire strict.

À ce jour, aucune allégation de santé n'est autorisée pour les produits de la ruche ; sauf dans certains cas pour le pollen. Pour plus d'informations, consulter les fiches élaborées par INTERAPI ([accessibles sur le site internet d'Interapi, rubrique « nos actions »](#)). Pour un apiculteur proposant de la propolis dans un magasin, sur un stand ou un site web, il est possible de faire référence à une source objective et scientifique, par exemple livre ou article de revue issu d'une source extérieure à la profession apicole.. Il faut bien sûr rester très prudents, ne pas s'attribuer des connaissances médicales et ne pas donner de fausses indications ou de faux espoirs aux clients en lien avec la santé.

### EXEMPLE DE POSOLOGIE

*sous la responsabilité du formateur Lilian Ceballos en sa qualité de docteur en pharmacie.*

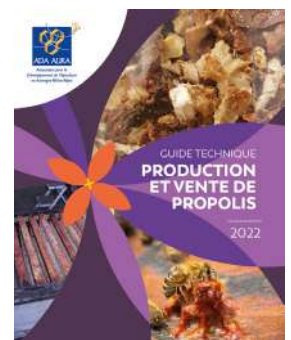
#### **Pour un adulte de poids moyen :**

- En prévention des maladies hivernales, la dose préconisée est de 100 à 200 mg, soit 10 à 20 gouttes par jour
- En cure de traitement contre une maladie virale (de type grippe), l'objectif est d'apporter de fortes doses pendant 2 jours, soit 20 gouttes 4 à 5 fois/j avant de diminuer les doses.

Pour les enfants de 6 à 12 ans, les doses sont à diviser par 2.

#### **Pour aller plus loin**

L'ADA AURA a publié un guide complet sur la propolis, à commander sur leur site web



#### **AUTEURE**

*Florence AIMON-MARIÉ  
chargée de mission à l'ADANA*



# Médicaments contre varroa sous AMM : mise à jour des produits disponibles

**Il existe aujourd’hui 16 Autorisations de Mise en Marché pour des médicaments de lutte contre varroa, employant 6 substances actives différentes. Entre les retraits du marché et les nouveaux produits disponibles, cet article propose une vue d’ensemble des traitements contre varroa actuellement autorisés.**

## LES PRÉCAUTIONS ET CONTRE-INDICATIONS GÉNÉRALES

Depuis 2018, l’acquisition de tout médicament contre varroa est exonérée du besoin d’ordonnance d’un vétérinaire sauf présentation particulière en grande quantité (source : avis publié par l’ANSES le 06/02/2017). L’approvisionnement ne peut se faire cependant qu’auprès des fournisseurs agréés : Groupements agréés, pharmacies ou vétérinaires. Pour chaque produit, il reste primordial de suivre les précautions d’emploi spécifiques et de se référer à un vétérinaire en cas de doute. Ces conditions d’emploi sont détaillées dans le RCP des médicaments, Résumé des Caractéristiques du Produit, et sont disponibles sur le site de l’ANSES. Les RCP abordent les questions de l’emploi hors-miellée, les temps d’attente, les températures et doses à respecter, ainsi que les effets indésirables connus, entre autres. Ils précisent aussi les précautions à prendre pour sa propre santé, comme le port des protections adéquates

(masque, lunettes, gants...), et les détails sur l’élimination adaptée des produits non-utilisés et des déchets générés. Cette récupération et l’élimination sont parfois assurées par les fournisseurs.

### QU’EST-CE QU’UNE AMM ?

Tous les médicaments vétérinaires fabriqués dans des laboratoires pharmaceutiques selon les bonnes pratiques de fabrication, doivent disposer d’une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) avant de pouvoir être commercialisées en Europe. Afin d’accorder ou non cette autorisation, l’ANSES évalue le rapport bénéfice/risque du médicament pour la santé humaine et la santé animale ainsi que le risque pour l’environnement. Ceci se fait à partir de l’ensemble des données expérimentales et analytiques fournies par le laboratoire, prouvant la qualité, la sécurité et l’efficacité du médicament.

Source : ANSES.

## LES MÉDICAMENTS AVEC AMM EN APICULTURE BIOLOGIQUE au 01/02/2025

SUBSTANCE ACTIVE	MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE	MODE D'APPLICATION	ATTEINTE DES VARROAS DANS LE COUVAIN ?	DURÉE TOTALE DU TRAITEMENT	SPÉCIFICITÉS NOTABLES
Acide Oxalique	Api-Bioxal®	Sublimation, Dégouttement	non	Flash (1-2 passages)	Formulation contenant glucose
	Varroxal®				Formulation sans adjuvant
	Danny's - Bienewohl®				Pas proposé par les fournisseurs en France
	Oxybee®	Dégouttement		Sachet de glucose fourni	
	Calistrip Biox®	Lanières		6 sem. (2 passages)	Seule lanière d'AO avec AMM en France
Acide Formique	Formic Pro®	Buvard sur cadres	oui	1 sem. (1 passage)	Conditions thermiques particulières à respecter
Acide Oxalique+ Formique	Varromed® 5mg/ml	Dégouttement	Par l'acide formique uniquement	Flash (3-5 passages)	Nombre de passages à définir par comptage
	Varromed® 75mg				
Thymol	Apiguard®	Disques de gel sur cadres	non	2 sem. (2 passages)	Conditions thermiques particulières à respecter
	Apiguard® Multidose				
	Thymovar®	Plaquettes sur cadres		6 à 8 sem. (2 passages)	
Thymol, eucalyptus, (HE), Camphre, Lévo menthol	Apilife Var®		4 sem. (2 passages)		

**LES MÉDICAMENTS AVEC AMM EN CONVENTIONNEL\***  
au 01/02/2025

SUBSTANCE ACTIVE	MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE	MODE D'APPLICATION	ATTEINTE DES VARROAS DANS LE COUVAIN?	DURÉE TOTALE DU TRAITEMENT	SPÉCIFICITÉS NOTABLES
Amitraze	Apivar®	Lanières	Non, seulement à l'émergence	6 à 10 sem. (selon présence ou pas de couvain)	Une résistance à l'amitraze a été rapportée chez quelques populations de Varroa
	Apitraz®				
Tau-fluvalinate	Apistan®			6 à 8 sem.	Des résistances sont connues aux pyréthriinoïdes (famille chimique des deux substances actives)
Fluméthrine	Bayvarol®	4 à 6 sem			

\*à ceux-ci s'ajoutent tous les médicaments cités dans le tableau 1

**EN APICULTURE BIOLOGIQUE, TROIS MOLÉCULES AUTORISÉES SOUS DIFFÉRENTES FORMES**

Les traitements possibles en conduite biologique se restreignent à trois molécules : acide formique, acide oxalique et thymol. Dans les nouveautés se trouvent le retrait du marché du MAQS®, remplacé par le Formic Pro®, ainsi que l'arrivée d'une poudre d'acide oxalique dihydraté sans adjuvant, le Varroxal®, et de la première AMM pour des lanières d'acide oxalique, le Calistrip bio®.

**L'ACIDE OXALIQUE, OUI, MAIS PAS QUE !**

L'acide oxalique est la molécule la plus utilisée par les apiculteurs en bio, et gagne en usage en conventionnel également, si on se réfère aux résultats de l'Observatoire Varroa Nouvelle-Aquitaine. Bien qu'aucune résistance des varroas ne soit encore connue pour l'acide oxalique, ni pour les deux autres molécules autorisées en bio, il semble important de l'anticiper en appliquant des pratiques de traitements responsables, dont le respect des doses et des durées de traitement ainsi qu'une alternance des molécules utilisées. La possibilité d'usage d'autres molécules en apiculture biologique est un enjeu. Des références techniques sur les efficacités des médicaments et une surveillance des niveaux d'infestation par le comptage sont indispensables. En effet, les travaux d'expérimentation des ADAs montrent parfois des variabilités dans l'efficacité des médicaments.

**EN CONVENTIONNEL, TROIS MOLÉCULES EN PLUS, SOUS FORME DE LANIÈRE**

À ces médicaments utilisables en apiculture biologique viennent s'ajouter quatre autres options pour l'apiculture conventionnelle. Toutes celles-ci se présentent sous forme de lanières avec des durées de traitements de plus ou moins longue durée. Les varroas ne sont pas éliminés au sein du couvain fermé par ces molécules mais tués au fur et à mesure de l'émergence. La durée d'application permet de réduire efficacement la population totale de varroas en l'absence de résistance spécifique à la molécule utilisée. Au fil des années sont apparus cependant des cas de populations de varroa tolérants ou résistants à ces molécules de synthèse, et ce d'autant plus si la molécule est utilisée en traitement unique chaque année. La prudence et la surveillance des niveaux d'infestation post-traitement est primordiale lors de leur utilisation, dans le cas où la population traitée serait déjà résistante à la molécule. L'ADANA travaille actuellement au développement d'un observatoire des résistances, basé sur le test de Pettis, qui à terme a pour objectif de servir d'outil d'aide à la décision pour les apiculteurs.

**Attention, cet article ne se substitue en aucun cas à une consultation du vétérinaire, qui reste l'autorité compétente dans le conseil et la prescription de traitements adaptés à la situation spécifique de chaque rucher.**

**AUTEURES**

Valeria CHARLIER, chargée de mission à l'ADANA et  
DV Christelle ROY de la FRGDS NA

Sources : Index des Médicaments vétérinaires autorisés en France de l'ANSES : <https://www.ircp.anmv.anses.fr/results.aspx>



Association de Développement de  
l'Apiculture en Nouvelle Aquitaine

# ADANA

ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'APICULTURE  
EN NOUVELLE-AQUITAINE



## PÔLE DE PAU

06 80 01 82 66  
au Civam Béarn  
1 Avenue Pouguet  
64000 Pau

## PÔLE DE MONT-DE-MARSAN

06 45 51 42 13  
Maison de l'Agriculture  
55 av. Cronstadt  
40005 Mont-De-Marsan

## PÔLE DE LIMOGES

05 57 85 40 71  
Boulevard des Arcades  
87060 Limoges

## PÔLE DE SAINTES

06 98 33 41 38  
Site Chambre d'Agriculture 17  
3 Boulevard de Vladimir  
17100 Saintes

## PÔLE DE LA ROCHELLE

05 46 50 45 33  
2 avenue de Fétilly  
CS 85074  
17074 La Rochelle

**NOUS CONTACTER**  
[contact@adana-asso.fr](mailto:contact@adana-asso.fr)

**CONSULTER NOTRE SITE INTERNET**

[www.adana-asso.fr](http://www.adana-asso.fr)

Avec le soutien financier de :

